



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

**Direction du Développement et de la Coopération  
DDC**

Bureau de la coopération suisse et agence consulaire  
au Niger



## **RAPPORT DE L'EVALUATION PROSPECTIVE DU PROGRAMME D'APPUI A LA PETITE IRRIGATION – PAPI**

**Avril – Mai, 2024**

## **Table des matières**

<b>SIGLES ET ACRONYMES .....</b>	<b>3</b>
<b>REMERCIEMENTS .....</b>	<b>5</b>
<b>RESUME EXECUTIF.....</b>	<b>6</b>
<b>I. INTRODUCTION.....</b>	<b>10</b>
1.1 RAPPEL DU CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DU PAPI .....	10
1.2 ZONE D'INTERVENTION DU PAPI2 .....	10
1.3 PRINCIPES D'INTERVENTIONS DU PAPI2.....	11
1.4 ORGANISATION DU PAP2 : MONTAGE, ACTEURS ET FONCTIONNEMENT.....	11
<b>II. METHODOLOGIE ET APPROCHE DE LA MISSION D'EVALUATION .....</b>	<b>12</b>
2.1. LE CHAMP DE L'EVALUATION ET LES QUESTIONS CLES .....	12
2.2. L'ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DONNEES PRIMAIRES .....	13
2.3. DIFFICULTES RENCONTREES.....	13
<b>III. LES PRINCIPAUX RESULTATS DE L'EVALUATION .....</b>	<b>13</b>
3.1. MISE EN ŒUVRE ET PRINCIPALES REALISATIONS DU PAPI.....	13
3.1.1. <i>Appui conseil de gestion, CGEF .....</i>	14
3.1.2. <i>Le financement Agricole.....</i>	16
3.1.3. <i>Le Financement des infrastructures agricoles.....</i>	19
3.1.4. <i>Changement climatique, GDRN, sécurité foncière .....</i>	20
3.2. ANALYSE CRITIQUE DES RESULTATS ET APPRECIATION DES CHANGEMENTS.....	22
3.2.1. <i>Cohérence générale .....</i>	22
3.2.2. <i>Complémentarité et synergie.....</i>	23
3.2.3. <i>Effet et Impacts du Programme .....</i>	24
3.2.3.1. Au niveau de l'Effet 1.....	24
3.2.3.1.1. <i>L'évolution de la production et des superficies .....</i>	24
3.2.3.1.2. <i>Les produits bruts agricoles et niveau de commercialisation des produits .....</i>	25
3.2.3.1.3. <i>Les réalisations les plus impactantes pour les jeunes et les femmes .....</i>	26
3.2.3.2. Au niveau de l'Effet 2.....	28
3.2.3.1.4. <i>Capacité de réinvestissement et intérêt croissant pour le crédit .....</i>	29
3.2.3.3. Au niveau de l'Effet 3.....	30
3.2.3.1.5. <i>« Opérationnalité » et « fonctionnalité » des infrastructures versus la perception des bénéficiaires .....</i>	32
3.2.4. <i>Durabilité et réplicabilité des effets et impacts .....</i>	32
3.3. DEFIS OPERATIONNELS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME.....	32
3.4. COORDINATION, SUIVI-EVALUATION ET REPORTING.....	33
3.5. ANALYSE SOMMAIRE DE LA MISE EN ŒUVRE BUDGETAIRE ET FINANCIERE.....	35
<b>IV. RECOMMANDATIONS, PISTES POUR UN PAPI 3, CONCLUSION .....</b>	<b>36</b>
4.1. RECOMMANDATIONS .....	36
4.2. PISTES PROSPECTIVES POUR UNE NOUVELLE PHASE DE PROGRAMME .....	38
4.3. CONCLUSION .....	42
<b>ANNEXES .....</b>	<b>43</b>

# Liste des tableaux et figures

Tableau 1: Taux de réalisation des indicateurs Outcome1 par rapport à la cible.....	15
Tableau 2: Taux de réalisation des indicateurs de outcome2.....	17
Tableau 3: Repartition des bénéficiaires de crédit par région et par phase de PAPI.....	18
<b>Tableau 4: Situation d'exécution budgétaire des partenaires de mise en œuvre du PAPI2.....</b>	<b>36</b>
Figure 1: Zone d'intervention du PAPI - Dosso et Maradi .....	11
Figure 2: Atelier de formation avec les producteurs et test de technologie de culture maraîchère (RECA, 2023) .....	14
Figure 3: Crédits octroyés par rapport aux besoins .....	17
Figure 4: Pont de Gaya, Dosso.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Figure 5: Réalisations des indicateurs de l'outcome 3 par rapport aux cibles.....	20
Figure 6: Superficies exploitées en irrigation en ha, enquête EF, Avril 2024.....	25
Figure 7: Produit brut moyen par ha toutes spéculations et tous types d'EF, enquête EF, Avril 2024	26
Figure 8: Extrants du programme les plus adaptés au contexte et aux besoins des exploitants .....	27
Figure 9: Les femmes et les jeunes dans l'installation en agriculture irriguée .....	27
Figure 10: Bénéfices du projet qui perdurent, enquête EF, Avril 2024.....	30
Figure 11: Appréciation de l'adaptation des infrastructures aux besoins des EF .....	31

## Sigles et Acronymes

<b>3N :</b>	Les Nigériens Nourrissent les Nigériens
<b>AIC :</b>	Agriculture intelligente au climat
<b>ANFICT :</b>	Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales
<b>ANFO :</b>	Association Nationale des Coopératives des Professionnels de la Filière Oignon
<b>APCA :</b>	Agence pour la Promotion du Conseil Agricole
<b>APSFD :</b>	Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés
<b>ARK :</b>	Mutuelle d'Epargne et de Crédit – Asusun Rayya Karkara
<b>AUE :</b>	Association des Usagers en Eau
<b>BAGRI :</b>	Banque Agricole du Niger
<b>BCD :</b>	Bureau de Coopération Danoise
<b>BUCO :</b>	Bureau de la Coopération Suisse
<b>CEDEAO :</b>	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>CGEF :</b>	Conseil de Gestion à l'Exploitation Familiale
<b>CIFDT :</b>	Centre d'Innovation, de Formation et de Diffusion de Technologies
<b>COPIL :</b>	Comité de Pilotage
<b>CPS :</b>	Centre de Prestation de Service de la Filière Riz
<b>CR :</b>	Conseil Régional
<b>CRA :</b>	Chambre Régionale d'Agriculture
<b>CT :</b>	Collectivité Territoriale
<b>DDC :</b>	Direction du Développement et de la Coopération (Suisse)
<b>DEP :</b>	Direction des Etudes et des Programmes
<b>DGA :</b>	Direction Générale de l'Agriculture
<b>DGGR :</b>	Direction Générale du Génie Rural
<b>DIAC :</b>	Dispositif Intégré d'Appui Conseil
<b>EF :</b>	Exploitation Familiale
<b>FAD :</b>	Fonds Africain de Développement
<b>FAPCA :</b>	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle Continue et à l'Apprentissage
<b>FCMN :</b>	Fédération des Coopératives Maraîchères du Niger

<b>FG :</b>	Focus Group
<b>FIDA :</b>	Fonds International de Développement Agricole
<b>FISAN :</b>	Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
<b>FOPROR :</b>	Programme d'Appui à la Formation Professionnelle Rurale
<b>GIRE :</b>	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
<b>GIZ :</b>	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
<b>GRN :</b>	Gestion des Ressources Naturelles
<b>HC3N :</b>	Haut-Commissariat à l'Initiative 3N
<b>IDA :</b>	International Development Agency
<b>IF :</b>	Institution Financière
<b>IFD :</b>	Intégration de la femme au développement
<b>IMF :</b>	Institution de Micro-Finance
<b>INRAN :</b>	Institut National de la Recherche Agronomique du Niger
<b>INS :</b>	Institut national de la Statistique
<b>LuxDev :</b>	Coopération Luxembourgeoise
<b>MAGEL :</b>	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
<b>OHADA :</b>	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique
<b>OMD :</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>OP :</b>	Organisation Paysanne/ Producteurs
<b>PADEL :</b>	Programme d'Appui au Développement Local
<b>PADIP :</b>	Projet d'Appui au Développement de la petite Irrigation Privée
<b>PAMED :</b>	Programme d'Appui à la Mise en place des Entités Décentralisées
<b>PAPI :</b>	Programme d'Appui à la Petite Irrigation
<b>PASADEM :</b>	Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire et au Développement de la Région de Maradi
<b>PASEFA :</b>	Programme d'Appui à la Sécurisation des Exploitations Familiales Agro-pastorales
<b>PASEL :</b>	Programme d'Appui au Secteur Elevage
<b>PASR :</b>	Programme d'Appui au Secteur Rural
<b>PDR :</b>	Plan de Développement Régional
<b>PECEA :</b>	Programme de Promotion de l'Emploi et de la Croissance Economique dans l'Agriculture
<b>PHASEA :</b>	Programme d'Hydraulique Rurale – Appui Au Secteur Eau et Assainissement
<b>PI :</b>	Petite irrigation
<b>PPAAO :</b>	Programme Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest
<b>PRODAF :</b>	Programme de Développement de l'Agriculture Familiale
<b>PRODEX :</b>	Projet de Développement des Exportations et des marchés Agro Sylvo Pastoraux
<b>PROMEL :</b>	Projet de promotion de l'entreprenariat local
<b>RECA -</b>	Niger Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger
<b>SAA :</b>	Sites d'Apprentissage Agricole
<b>SE :</b>	Suivi évaluation
<b>SEAMI :</b>	Suivi évaluation, apprentissage et mesure de l'impact
<b>SFD :</b>	Service Financier Décentralisé
<b>SFJA :</b>	Sites de Formation des Jeunes Agriculteurs/trices
<b>SG :</b>	Secrétaire Général
<b>SIFA :</b>	Sites Intégrés de Formation Agricole – SIFA
<b>SIMA :</b>	Système d'Information sur les Marchés Agricoles
<b>SNCA :</b>	Système National du Conseil Agricole
<b>SPIN :</b>	Stratégie de la petite irrigation au Niger
<b>STD :</b>	Services Techniques Déconcentrés
<b>YARDA :</b>	Mutuel d'épargne et de crédit – YARDA.

## Remerciements

Le consultant principal, au nom de toute l'équipe de l'évaluation, remercie les 1118 personnes rencontrées et qui sont, en réalité, les vrais maîtres d'œuvre de ce travail.

Ces personnes comprennent les producteurs sur le terrain et proviennent de 27 Structures et Institutions (Etat, collectivités territoriales, Structure de Coopération, ONG, Projets et programmes de développement, OP, IMF, EPA, RECA/CRA) au niveau national, régional et local.

Nos remerciements vont tout particulièrement aux EF des 25 sites sur lesquels les investigations de terrain ont été faites, à tous les responsables du BUCO et aux membres de l'Equipe de PAPI /HELVETAS qui ont fait de leur mieux pour faciliter la tâche à l'Equipe de Consultance dans les contacts avec les partenaires du Programme (au niveau national et régional) et dans le déroulement des toutes les étapes du processus d'évaluation. Que les uns, les unes et les autres trouvent ici toute l'expression de notre profonde gratitude.

Mes remerciements vont également à ma collègue Fatouma Zara Laouan, Experte Genre et Directrice du Cabinet Nitsouwa, pour ses conseil, expertise et contribution sur les questions de genre et d'inclusion dans le cadre du présent rapport.

**Avertissement :** *Les analyses et opinions exprimées dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement le point de vue de la DDC/BUCO Niger. La responsabilité de ces idées et opinions exprimés dans ce rapport n'engage que le consultant de l'évaluation.*

**Alio NAMATA**

Economiste-planificateur  
Consultant

## Résumé exécutif

Les phases 1 et 2 du PAPI sont financées respectivement pour 10 millions et 9 millions de CHF par la DDC. La phase 1 a couvert la période 2014 à 2019 tandis que la phase 2 couvre la période de 2020-2023 prolongée à fin 2024 pour tenir compte des retards dans la mobilisation des acteurs de mise en œuvre des composantes 2 et 3, respectivement le financement agricole et les infrastructures. Construit sur la base des acquis et des insuffisances de PAPI1, (notamment en termes d'ingénierie sociale, faible fonctionnalité des infrastructures, défis de mise en œuvre de la composante crédit, difficultés avec le consortium BAGRI/ASUSU entre autres), le PAPI2 a pour objectif global de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et la durabilité économique des exploitations familiales dans les régions de Maradi et Dosso. Ce programme est cohérent avec la stratégie nationale de la SANDAD notamment ses volets du financement agricole (porté par le FISAN) et de la Petite Irrigation (portée par la SPIN).

Après 10 ans de mise en œuvre du PAPI, la DDC/BUCO a lancé un processus d'évaluation prospective du programme qui a été conduit par un consultant indépendant. L'objectif de l'évaluation était d'analyser l'atteinte des résultats du Programme et d'apprécier les principaux changements induits et catalysés par l'intervention dans les régions de Dosso et Maradi. Bien que les TDR de l'évaluation aient surtout mis l'accent sur PAPI2 pour les besoins de l'analyse de résultats, la consultation a prospecté l'ensemble de la période des 2 phases de programme jusqu'à fin 2023. Cette vue d'ensemble a amélioré la pertinence des propositions faites pour un PAPI3. Il était donc attendu que l'évaluation fasse des recommandations et des propositions de pistes concrètes pour **mieux adapter l'intervention aux évolutions de contexte** et pour valoriser au mieux les acquis des PAPI 1& 2 dans la poursuite des investissements à l'occasion d'une éventuelle 3<sup>ème</sup> Phase du PAPI.

Le PAPI2 avait 4 composantes clés : 1) le conseil de gestion /CGEF mis en œuvre par RECA/CRA, 2) le financement agricole mis en œuvre par les IMFs ARK et YTM, 3) les investissements structurants mis en œuvre par l'ANFICT sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales (CR et Communes), et 4) la coordination, le Suivi-évaluation et le reporting mis en œuvre par le mandataire Helvetas. Le MAGEL préside le COPIL du Programme dont il assure ainsi le pilotage avec la participation, notamment, de HC3N, APCA, FISAN et SPIN.

La mission d'évaluation prospective du PAPI, a consisté à mener, en conformité avec le mandat du consultant un exercice d'évaluation participative avec les différentes parties prenantes, pour répondre aux objectifs, résultats et livrables attendus. Sur la base des champs d'analyse énumérés dans les TDR de l'évaluation, plusieurs questions clés ont été formulées et regroupées en sept (7) domaines d'évaluation qui sont 1) la cohérence, 2) la durabilité et la réplicabilité de l'intervention, 3) le montage institutionnel et le mécanisme de coordination et synergie, 4) les effets et impacts, 5) l'évolution du contexte et les hypothèses, 6) les enseignements tirés et 7) les recommandations et perspectives. L'ensemble du processus d'évaluation depuis la revue documentaire, la conception des outils, la collecte de données, l'analyse des résultats et le rapportage, s'est focalisé sur ces domaines clés.

La collecte de données a été faite sur la base de 4 outils administrés aux différents acteurs et parties prenantes au Programme : 1) Le Guide d'entretien avec les acteurs stratégiques du programme essentiellement basés à Niamey, 2) Le Guide d'entretien avec les acteurs de mise en œuvre basés à Niamey et dans les 2 régions du programme y compris les OP, 3) Le guide de Focus groupe avec 63 variables explorées en groupes dans le cadre de discussions avec des catégories de bénéficiaires et d'acteurs de terrain et 4) Le Questionnaire « Exploitations familiales » avec 82 variables enquêtées via tablettes et smartphones en entretien individuel avec les chefs ou représentants des EF.

L'enquête EF s'est faite sur 25 sites dont « 23 sites CGEF » et « 2 sites non CGEF ». En plus des entretiens avec les acteurs stratégiques basés à Niamey et les acteurs de mise en œuvre basés à Niamey et dans les 2 régions, 2 ateliers régionaux d'autoévaluations réunissant ces 2 catégories d'acteurs ont été organisés à Maradi et Dosso.

Au total, 1118 personnes (parmi lesquelles 343 femmes et 393 jeunes) provenant de 27 Structures et Institutions (Etat, collectivités territoriales, Structure de Coopération, ONG, Projets et programmes de développement, OP, IMF, EPA) au niveau national, régional et local (Producteurs sur le terrain) ont contribué à cette investigation.

La revue documentaire a eu lieu tout le long du processus d'évaluation et a permis non seulement d'assurer une bonne compréhension du Programme et d'apprécier son niveau de mise en œuvre, mais aussi de jauger les défis du point de vue des acteurs de mise en œuvre.

Par rapport à la mise en œuvre du Programme, il ressort que le PAPI a globalement atteint ses objectifs de réalisations à l'exception de ceux concernant l'inclusion des femmes. Pourtant, le Programme s'aligne bien à l'approche de la DDC pour son focus sur les femmes et les jeunes mais, au niveau opérationnel, l'approche du programme reste du type « IFD » avec une inclusion insuffisante des femmes et sans ambitions explicites de transformation de genre.

Les principaux changements induits par les 10 ans de mise en œuvre de ce programme peuvent se résumer comme suit :

**Concernant la cohérence générale aux choix et priorités du pays.** le bon ancrage du programme avec les différentes politiques et priorités nationales se voit dans l'appui concret qui a été fait à l'opérationnalisation des mécanismes du FISAN et de la SPIN. Les politiques et priorités nationales se fondent sur la recherche de réponse aux attentes des familles et des EF. Comme l'ont montré les résultats des focus groupes et de l'enquête EF, les composantes du programme (notamment 1 et 2) ont largement répondu à des attentes concrètes des EF et des familles, particulièrement dans le domaine du renforcement des capacités et des compétences technico-économiques et financières des EF dans la PI. La compréhension et l'appropriation des effets de la composante 3 (infrastructures) au niveau des familles et des EF semblent plus lentes mais s'améliorent de manière accélérée en cette fin de PAPI2. Un PAPI3 devrait pouvoir confirmer et amplifier cette tendance positive.

**Concernant la recherche de la synergie et de la complémentarité :** une forte synergie et complémentarité était recherchée depuis la conception du programme. Cette promotion des synergies et complémentarités devait se faire à travers une démarche concertée avec d'autres programmes de la DDC et d'autres bailleurs. Il apparaît que cette dynamique de synergie et complémentarité n'a pas été suffisamment poursuivie avec les projets du domaine de la SADEL (PASEFA et PROMEL) qui devraient se compléter avec PAPI pour produire plus d'impact sur les groupes vulnérables que sont jeunes et les femmes<sup>1</sup>. « *On intervient dans les mêmes régions avec les mêmes interlocuteurs que sont Helvetas et CRA, mais on ne maîtrise pas les approches des CRA et de PAPI* » extrait de la discussion avec PASEFA.

**Concernant les effets et impacts : les changements liés à L'effet 1<sup>2</sup>** du programme, se manifestent au niveau des capacités techniques et des compétences acquises par les EF bénéficiaires dans la pratique de l'agriculture irriguée et dans la compréhension pratique de l'analyse technico-économique de l'Exploitation agricole. Les EF bénéficiant du conseil ont augmenté leur production de l'ordre de 40 à 50% en moyenne sur certaines spéculations entre 2022 et 2023 (+300 à +450kg de production par EF). Par contre 19,60% des EF suivies de jeunes ont augmenté leurs productions d'environ +115 kg en moyenne par exploitant.

---

<sup>1</sup> Conformément aux orientations 2020-2024 du programme de coopération suisse au Niger sur la Sécurité alimentaire et le développement économique local - SADEL

<sup>2</sup> Effet 1 : « les exploitations familiales augmentent leur production et leur revenus tirés de la petite irrigation »

**Les changements liés à l'effet 2<sup>3</sup>** du programme, se manifestent au niveau de la meilleure compréhension des mécanismes du crédit, du meilleur accès au crédit pour les EF, mais aussi en termes de meilleure connaissance des pratiques agricoles et d'adoption des innovations technologiques. Le rapport fait ressortir aussi une augmentation de revenu et des capacités et compétences entrepreneuriales. De manière globale 20,4% des EF affirment avoir effectivement bénéficié du crédit dont 23% chez les EF jeunes.

**Les changements liés à l'effet 3** du programme<sup>4</sup>, se manifestent au niveau de l'impact des infrastructures sur la production, au niveau de l'amélioration de la maîtrise d'ouvrage des CT et au niveau de l'amélioration des conditions d'écoulement des produits agricoles grâce notamment aux pistes et au traitement des points critiques sur les voies de circulation. Sur le plan social, le Programme a contribué à la réduction de l'exode rural et à l'éducation financière des jeunes et des femmes.

**Concernant la durabilité et la réplicabilité des effets et impacts :** L'ancre institutionnel du Programme au dispositif de la décentralisation et aux priorités et politiques nationales constitue en lui-même un facteur de durabilité en relation avec le développement institutionnel de l'Etat et ses démembrlements. D'autre part, l'adaptabilité des actions et leurs réplicabilités sont fortement associées aux formations et aux actions d'accompagnement qui seront identifiées et apportées en permanence aux acteurs. Il s'agit là d'une autre dimension cruciale de la durabilité. Un PAPI3 devra approfondir et amplifier cette dimension. C'est ainsi que les EF enquêtées apprécieront fortement les actions de formation des CGEF, et surtout la réplicabilité de certaines techniques comme le compostage et l'utilisation du biopesticide.

**Concernant les facteurs externes** qui peuvent influencer le cours du programme : La dissolution de certaines institutions comme le CR impactera le montage d'un PAPI3. Pour le montage d'un PAPI3, l'arrimage du Programme au dispositif de la décentralisation sera moins pertinent si la situation actuelle de suspension des collectivités perdure. Néanmoins, le rôle central des communes dans la maîtrise d'ouvrage des infrastructures structurantes du développement agricole doit être considéré mais des ajustements s'imposent en lien avec certains rôles des CR dans la phase 2 à transférer au niveau des Gouvernorats. Le rôle et la capacité des OPs dans la maîtrise des ouvrages des infrastructures marchandes ainsi que dans la prise en charge des animateurs endogène doivent être renforcés.

**Concernant la coordination, le Suivi-Evaluation et le reporting :** la mise en place d'un mandataire dans le cadre de PAPI2 a été saluée unanimement par les partenaires stratégiques et les acteurs de mise en œuvre. L'arrivée du mandataire a amélioré la coordination entre les différents acteurs du Programme. Néanmoins, le rôle du mandataire doit être renforcé et amélioré en termes de compétences, de ressources, de pouvoir et d'autorité permettant à l'équipe de coordination de réaliser le mandat sous la responsabilité du BUCO. Un PAPI3 doit, de manière explicite, assurer ces améliorations des rôles et responsabilités du mandataire afin qu'on obtienne un maximum d'efficacité dans le travail de coordination et de SEAMI inclusif donnant une place importante à la capitalisation et à l'apprentissage.

**Concernant la budgétaire et financière :** Du point de vue de l'exécution budgétaire, les RECA/CRA présentent des bons taux (93%) à l'opposé de l'IMF ARK qui réalise à peine 34%. Les autres détenteurs de budgets (CR, Yarda, ANFICT, Mandataire) présentent des taux variant de 84% (CR Dosso) à 60% (ANFICT et Yarda). Le mandataire réalise 74% avec certaines ressources humaines qui sont à 100% de consommation de leurs lignes. Si pour les autres acteurs (IMFs et ANFICT notamment), la structure du budget pour une potentielle 3<sup>e</sup> phase ne requiert pas de réaménagement majeur, le budget du Mandataire Helvetas nécessite une amélioration pour prendre en compte de manière explicite une ligne dédiée à la

<sup>3</sup> Effet 2 - « les groupes vulnérables (jeunes et femmes) ont un accès sécurisé à la petite irrigation »,

<sup>4</sup> Effet 3 : « les conditions-cadre permettent de développement de la petite irrigation familiale et plus spécifiquement pour les jeunes et les femmes »

capitalisation et l'apprentissage. Pour le financement agricole (via les IMFs), une potentielle 3<sup>e</sup> phase requiert un rehaussement budgétaire, pour tenir de la demande de crédit non satisfaite dans les zones actuellement couvertes par les IMFs où le taux de couverture de crédit par rapport à la demande est respectivement de 13% et 15% pour Dosso et Maradi.

**Les principales recommandations de l'évaluation à retenir ici peuvent se résumer en 4 grands points :** i) *Poursuivre et amplifier les dynamiques de changements positifs* et de progrès observées dans les bassins de production agricole irriguée des Dallols et des Goulbis dans les régions de Dosso et Maradi. Les capacités technico-économiques et de maitrisées de couts de production acquises par les OPs et EFs du fait de CGEF, constituent à potentiel fort pour booster l'intensification et accroître la production en maintenant l'engouement de plus en plus constatée dans la petite irrigation. Une meilleure connaissance du fonctionnement des marchés (par exemple pour la pastèque et le moringa), constitue un potentiel d'accroissement de revenus à exploiter par les producteurs et qui nécessite un accompagnement de la part du PAPI, ii) *En réponse aux défis du financement agricole et à la faiblesse des IMFs à couvrir de manière appropriée les besoins en crédit des EF et OPs*, encourager la DDC à mettre en place un cadre d'influence et de réflexion avec les autres PTF et l'Etat autour des mécanismes de financement (système de garantie et de refinancement) de la Petite Irrigation, une telle initiative donnera confiance aux IMFs pour étendre leur couverture géographique et répondre efficacement à la forte demande de crédit ; iii) *Par rapport au rôle du mandataire Helvetas* – Renforcer le mandat et les moyens financiers pour assurer une prise en compte des besoins d'apprentissage et de capitalisation du programme. Cela ne compromettra en rien le caractère du contrat non fiducie du mandataire. iv) *Concernant la possibilité d'une Phase 3 du Programme* : reconduire les composantes 1 à 3 de la phase 2 et ajouter une 4<sup>e</sup> composante sur la sécurisation foncière des femmes et la promotion de l'entreprenariat agricole pour mieux booster le processus d'inclusion des femmes et de jeunes dans la PI ; et enfin, dans ce contexte de transition politique et d'absence des conseils régionaux, accélérer l'évolution des rôles de l'ANFICT, des STD, des CRA et des bureaux de contrôle de manière à améliorer l'assurance qualité et l'animation de l'ingénierie sociale sur les infrastructures. *Le rôle de coordination globale du Programme au niveau des régions et le processus d'arbitrage anciennement gérée par les CR, pourrait être transféré au Gouvernorat avec* l'accompagnement des anciens Assistants Techniques du CR. *Les communes* pourront continuer leur rôle de maitrise d'ouvrage des infrastructures structurantes, mais doivent faire plus de place et être redevable aux OPs à toutes les étapes de choix des infrastructures, de leur localisation et du processus de passation de marchés.

# I. Introduction

## 1.1 Rappel du contexte de mise en œuvre du PAPI

Le programme 2020-2024 de la coopération suisse au Niger dans son domaine prioritaire N°1 « Sécurité alimentaire et développement économique local » a réaffirmé son appui à la Stratégie de la Sécurité Alimentaire, Nutritionnelle et du Développement Agricole Durable (SANDAD) du Niger. Le programme d'Appui à la Petite Irrigation (PAPI) formulé en 2014, pour un montant de 30 millions de franc CHF sur 12 ans (2014-2026), avait pour objectif de soutenir les exploitations familiales dans la diversification de leurs activités et la modernisation de leurs pratiques, pour sécuriser leur revenu et créer des opportunités pour l'insertion des jeunes et des femmes en milieu rural, dans les régions de Dosso et Maradi.

Les phases 1 et 2 du PAPI sont financées respectivement pour 10 millions et 9 millions de CHF. La phase 1 qui a couvert la période 2014 à 2019 a été mise en œuvre par le RECA et les chambres d'agriculture, les collectivités territoriales (communes et régions), les institutions financières (BAGRI et ASUSU) et l'Agence de financement des collectivités territoriales (ANFICT).

La phase 2 couvrant la période 2020 – 2024 est mise en œuvre par les mêmes acteurs, sous la coordination d'un mandataire Helvetas, avec un mandat sans fiducie et qui a un rôle de coordination, de suivi évaluation et de reporting. La phase 1 du PAPI ayant été émaillée par des difficultés de partenariat avec le consortium BAGRI/ASUSU sur la composante financement agricole, des nouveaux partenaires ont été identifié dans le cadre de PAPI2 avec ARK pour la région de Dosso et YTM pour la région de Maradi. La période a aussi été caractérisée par le retard dans le processus de signature de la convention de financement avec ANFICT et l'instabilité dans l'équipe de coordination de Programme (HELVETAS)<sup>5</sup>. La survenue de la COVID19 et la restriction des mouvements qui s'en est suivie durant la période 2019 – 2022, puis la survenue du coup d'Etat du 26 Juillet 2023 et l'imposition des sanctions économiques et financières contre le Niger avec fermeture des frontières sont autant de facteurs externes qui ont eu un impact sur le PAPI.

Dans la perspective d'une 3<sup>ème</sup> phase de projet et en lien avec le contexte actuel du pays, la DDC a décidé de conduire une évaluation prospective du PAPI pour analyser le niveau d'atteinte des résultats et les principaux changements induits afin d'aboutir à des recommandations concrètes permettant de **mieux adapter l'intervention aux évolutions de contexte** en valorisant au mieux les acquis de PAPI 1 & 2 dans la poursuite des investissements. Le présent rapport rappelle la méthodologie et l'approche de cette évaluation, la situation globale de la mise en œuvre de PAPI, les principaux changements induits par la mise en œuvre du programme, les enseignements tirés, les recommandations et les pistes d'adaptation pour un PAPI 3 tenant compte de l'évolution du contexte environnemental et socio-politique.

Le mandat du consultant, la liste des livrables attendus et la fiche descriptive des deux phases du PAPI sont en annexe (*Annexe 1 et 10* respectivement).

## 1.2 Zone d'intervention du PAPI2

Le Programme PAPI couvre 44 communes/arrondissements communaux<sup>6</sup> des régions de Dosso (27 communes) et Maradi (17 communes/ arrondissements) situé autour des bassins de

<sup>5</sup> Il s'agit du décès du chef d'équipe en juillet 2023 et des fréquentes rotations du personnel au niveau poste de l'expert Suivi-evaluation du Programme (3 changements en cinq ans).

<sup>6</sup> Pour la liste des communes couvertes par le Programme – voir en Annexe.

Production des Dallols Bosso et Maouri et des Goulbis Maradi et Kaba dans la région de Maradi.

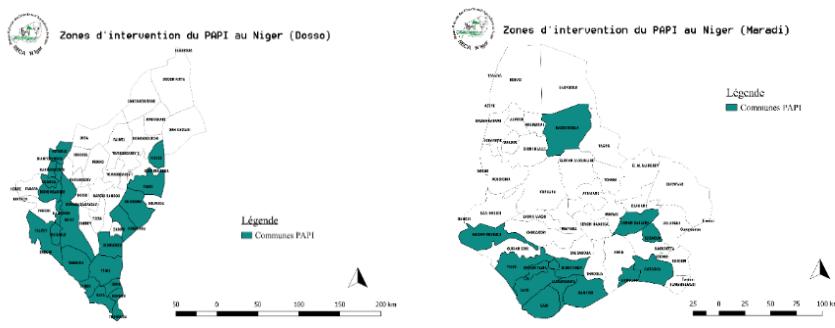


Figure 1: Zone d'intervention du PAPI - Dosso et Maradi

Les investigations lise sont concentrées sur des sites représentatifs de ces 4 grandes zones de production, mais aussi pour prendre en compte le différentiel de répartition des investissements du Programme à travers la zone d'intervention.

### 1.3 Principes d'interventions du PAPI2

La mise en œuvre du PAPI, se base sur une approche participative et inclusive, multi-acteurs adossée aux mécanismes de fonctionnement des collectivités territoriales et cohérente avec la stratégie SANDAD l'Initiative 3N (I3N) contribuant plus particulièrement à l'opérationnalisation de Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) avec ces trois facilités. Le PAPI contribue également au développement de la décentralisation et de la gouvernance locale par l'émergence d'activités économiques inscrites aux Plans de développements régionaux et communaux par le biais des CT et en partenariat avec la profession agricole (RECA, CRA, OPs). La mise en œuvre des 3 composantes du programme se fait en partenariat avec RECA/CRA (conseil de gestion aux exploitations familiales et l'éducation financière), les IMFs (pour le financement agricole) et ANFICT pour le financement des Investissements structurants. Une forte synergie et complémentarité est recherchée dès sa conception dans une démarche concertée avec les programmes de la DDC (PROMEL - entreprenariat rural, PACT- appui aux collectivités Territoriale, PASEFA - accès au foncier pour les groupes vulnérables) et plusieurs autres coopérations, parmi lesquelles on peut citer (i) les Danois à travers le Programme le PECEA délégué à la Coopération Suisse, (ii) la Coopération luxembourgeoise, à travers le Programme d'Appui au Développement Agricole Durable - NIG/025, (iii) le FIDA à travers le PRODAF et iv) Projet Mobilisation des Eaux pour le Renforcement de la Sécurité Alimentaire de la coopération espagnole.

### 1.4 Organisation du PAP2 : Montage, acteurs et fonctionnement

La mise en œuvre du PAPI2 a été faite suivant un dispositif impliquant la DDC, d'autres PTF, un mandataire (qui mobilisera des experts), le MAGEL, la direction générale du FISAN, l'APCA, le secrétariat de la SPIN, la DGGR, les partenaires de mise en œuvre (RECA, CR, ANFICT, IF, IMF), Swisscontact, les Communes, les prestataires privés, et les bénéficiaires (jeunes, femmes, hommes, EF, MPME). Le comité de pilotage (COPIL) est présidé par le Secrétaire Général du MAGEL avec l'appui du mandataire Helvetas, qui est en charge coordination technique, du suivi évaluation et reporting.

## **II. Méthodologie et approche de la mission d'évaluation**

### **2.1. Le champ de l'évaluation et les questions clés**

La mission d'évaluation prospective du PAPI, a consisté en un vaste exercice d'évaluation participative avec les différentes parties prenantes, pour répondre aux objectifs, résultats et livrables attendus.

Les principaux éléments du champ d'évaluation d'analyse dans le cadre de cette évaluation sont :

- L'analyse de l'état de mise en œuvre du programme ;
- L'appréciation du niveau d'atteinte des résultats et le niveau de satisfaction des bénéficiaires
- La Revue du dispositif institutionnel du programme et de sa pertinence ;
- L'appréciation du niveau d'exécution financière du programme en lien avec le contexte ;
- L'examen des besoins de changements et des ajustements éventuels ;
- La proposition de recommandations pour la suite de la mise en œuvre du programme

Des questions clés structurés en sept (7) domaines clés de l'évaluation, ont ensuite été formulées par les évaluateurs, pour couvrir ce champ d'analyse retenu. Ces 7 domaines clés retenus sont : Cohérence, Durabilité et de la réplicabilité de l'intervention, Montage institutionnel et mécanisme de coordination et synergie, Effets et impacts, Evolution du contexte et hypothèses, leçons tirés et recommandations (pour les détails des questions clés voir en *annexe 8*). L'ensemble du processus d'évaluation depuis la revue documentaires, la conception des outils, la collecte de données jusqu'analyse des résultats et rapport a été basé sur ces domaines clés.

Pour répondre à ces différentes questions clés, une combinaison d'outils et de méthodes quantitatives et qualitatives incluant la revue documentaire, la conduite d'ateliers d'auto évaluation avec les acteurs du programme, les entretiens avec les acteurs stratégiques et de mise en œuvre au niveau national, régional et la collecte de données auprès des bénéficiaires a été retenue. Les visites des réalisations du programme sur quelques sites CGEF et non CGEF enquêtés ont permis de mieux apprécier les effets et impacts et de mieux comprendre les réponses et points de vue des bénéficiaires exprimés dans les focus groupes et dans l'enquête EF.

La collecte de données a été faite sur la base de 4 outils administrés aux différents acteurs et parties prenantes au Programme : 1) Le Guide d'entretien avec les acteurs stratégiques du programme essentiellement basés à Niamey, 2) Le Guide d'entretien avec les acteurs de mise en œuvre basés à Niamey et dans les 2 régions du programme y compris les OP, , 3) Le guide de Focus groupe avec 63 variables explorées en groupes dans le cadre de discussions avec des catégories de bénéficiaires et d'acteurs de terrain et 4) Le Questionnaire « Exploitations familiales » avec 82 variables enquêtées via tablettes et smartphones en entretien individuel avec les chefs ou représentants des EF. L'enquête EF s'est faite sur 25 sites dont « 23 sites CGEF » et « 2 sites non CGEF ». En plus des entretiens avec les acteurs stratégiques basés à Niamey et les acteurs de mise en œuvre basés à Niamey et dans les 2 régions, 2 ateliers régionaux d'autoévaluations réunissant ces 2 catégories d'acteurs ont été organisés à Maradi et Dosso. Au total, 1118 personnes (parmi lesquelles 343 femmes et 393 jeunes) provenant de 27 Structures et Institutions (Etat, collectivités territoriales, Structure de Coopération, ONG, Projets et programmes de développement, OP, IMF, EPA) au niveau national, régional et local (Producteurs sur le terrain) ont contribué à cette investigation.

Un tableau Synoptique des étapes, outils, sources de données et personnes touchées est en annexe (*Annexe 16*). Les différents outils ayant permis de conduire ce processus sont attachés

en *Annexe 2* du présent rapport, ainsi que le calendrier détaillé de la conduite de la mission d'évaluation.

Pour assurer une forte interaction entre la DDC / BUCO et l'équipe de consultance, des notes d'étapes ont été instituées et élaborées et soumises périodiquement au BUCO pour assurer un compte rendu régulier de la mission d'évaluation. Ces différentes notes d'étapes sont annexées au présent rapport (*Voir Annexe 6 – a et b*).

## 2.2. L'organisation de la collecte des données primaires

Pour la collecte de données sur le terrain, 3 équipes composées de 4 personnes chacune (2 femmes et 2 hommes) ont été recrutées pour administrer le questionnaire EF et conduire des Focus groups sur les sites échantillons retenus : 25 sites, 275 EF soumises au questionnaires EF et 100 FG. De manière effective les 25 sites et les 275 questionnaires ont été couverts. Par contre seuls 74 Focus groupes ont été administrés sur 100 planifiés, particulièrement du fait de la difficulté à trouver des femmes exploitantes sur certains sites CGEF. Les 275 EF étaient réparties entre les 2 régions avec 165 à Dosso (60%) et 110 à Maradi (40%), de manière à couvrir les différents bassins de Production (dallol Maouri, Bosso et zones de convergences des 2 dallols à Dosso, et du goulbin Maradi et Kaba à Maradi).

Pour comprendre les transformations que connaissent les EF non membres de CGEF sous les effets directs ou indirects du Programme, et pour avoir des bases de comparaisons sur les impacts du Programme entre les bénéficiaires directs et les bénéficiaires indirects, un tiers d'EF non membres des CGEF a été retenu soit 91 EF sur 275. Les détails du processus de choix des EF a été résumé dans une note qui a servi de guide pour les enquêteurs de l'évaluation (voir en *Annexe 4* du Rapport).

## 2.3. Difficultés rencontrées

Dans le cadre de la collecte des données sur le terrain, quelques difficultés ont rencontré dans la mise en œuvre sans pour autant que cela entame compromettre la qualité des données. On peut citer en autres :

- Le délai d'information envers les communautés sur l'arrivée des équipes d'enquêteurs a été trop court du fait retard dans le processus de détermination des sites échantillon, et du fait que les animateurs endogènes assurant le relai entre les CRA et les Producteurs étaient tous en formation à Gaya pour la région de Dosso.
- L'échantillonnage a été revue par 2 fois : une première fois pour assurer une bonne représentativité des sites CGEF et non CGEF et une 2<sup>e</sup> fois pour tenir des incidents de sécurité survenus dans 2 villages de la commune de Tanda (région de Dosso)
- Les nombres de focus groups n'ont pas pu être couverts parce que le nombre des femmes membres de CGEF était limité dans la plupart des sites visités et donc les focus groupes « *femmes adultes* » et « *jeunes femmes* » n'ont pas pu être systématiques conduits au niveau de tous les sites.

# III. Les principaux résultats de l'évaluation

## 3.1. Mise en œuvre et principales réalisations du PAPI

### 3.1.1. Appui conseil de gestion, CGEF



Figure 2: Atelier de formation avec les producteurs et test de technologie de culture maraîchère (RECA, 2023)

Cette composante du Programme a pour objet, d'améliorer la performance des activités des EF dont celles des jeunes et des femmes installés ainsi que les MPME du sous-secteur horticole irrigué ciblées. Cette amélioration de la performance devait se faire à travers :

- La formation, le coaching et l'installation des jeunes et femmes issus des centres de formation ;
- L'habilitation des OPA et autres prestataires privés à assurer le conseil de gestion ;
- Le renforcement des capacités du RECA et des CRA pour une meilleure fourniture du service de conseil de gestion ;
- Le suivi des EF, jeunes et femmes installées ainsi que les MPME bénéficiant de conseil de gestion ;
- Des actions visant l'opérationnalisation de la facilité 3 du FISAN ;
- Le développement des appuis aux innovations et aux NTIC dans le sous-secteur de la Petite Irrigation (PI) ;
- L'appui à la structuration des associations des usagers des ressources eau et terres (AUE) pour les rendre fonctionnelles ;
- La promotion des chaînes de Valeurs Ajoutées (CVA) des principales spéculations accompagnées dans le cadre du Programme PAPI.

Déjà à la fin de PAPI1, il était ressorti que 17.535 producteurs avaient été touchés/appuyés par rapport à une cible de 15.000. Parmi les 17.535 producteurs appuyés par PAPI1, il y avait 7.710 jeunes (43,97%) et 3018 femmes (17,21%). Certains aspects des objectifs du PAPI pour le CGEF étaient donc largement atteints. Le rapport 2023 de PAPI2 complété par les discussions de terrain à Dosso et Maradi en avril 2024 ont aussi fait ressortir des résultats qui montrent que la mise en œuvre des activités a généralement été satisfaisante dans PAPI2 : 1) installation des jeunes caractérisés<sup>7</sup>, 2) habilitation des OP à délivrer des services de conseil, 3) accroissement des demandeurs des services de e-extension, 4) amélioration du niveau de fonctionnalité du dispositif de suivi de la performance des EF, 5) amélioration du niveau de fonctionnalité du dispositif de production de données sur les spéculations, etc.

PAPI2 a entrepris un travail préalable de création d'une base de données de près de 10.000 jeunes hommes/femmes issus des centres de formation et dont au moins 30% à caractériser. Finalement, 7841 jeunes hommes et femmes ont pu être identifiés au total dont 3922 à Dosso

<sup>7</sup> **Caractérisation** : catégorisation, identification des besoins de RC, évaluer les investissements à coût partagé – Cf rapport annuel et opérationnel PAPI2, 2023 P15.

(1819 hommes et 2103 femmes) et 3919 à Maradi (1422 hommes et 2497 femmes). Parmi ces 7841 jeunes il y a 4521 jeunes qui sont engagés dans la PI dont 1245<sup>8</sup> ont été caractérisés, soit 28% (2% de moins que la cible de 30%).

Le tableau 1 ci-dessous présente le niveau de réalisation pour les principaux indicateurs de l'outcome 1. La moyenne de réalisation tous indicateurs confondus est de 181%. Les taux de réalisation le plus élevé se situe au niveau de l'introduction des techniques et technologies, de développement des outils GIRE et l'utilisation des prestataires privés dans le CGEF. Les taux de réalisation les plus faible se situent au niveau des OPA habilitées et rendues éligibles pour offrir des services de CGEF, des EF suivi et des EF demandeuses des services de e-extension. Les taux de réalisation intermédiaires se situent la fonctionnalité du dispositif de suivi des EF, de la fonctionnalité du dispositif de suivi de données sur la production maraîchère et de l'installation des jeunes.

Tableau 1: Taux de réalisation des indicateurs Outcome1 par rapport à la cible

Indicateurs de Performances outcome 1 <sup>9</sup>	Taux de réalisation par rapport aux cibles
<b>Pourcentage de Jeunes formés et caractérisés</b>	93%
<b>Jeunes installés</b>	123%
<b>OP habilitées pour conseil de gestion</b>	179%
<b>Prestataires privés impliqués dans conseil de gestion</b>	400%
<b>OPA rendus capables et éligibles</b>	50%
<b>EF suivis</b>	111%
<b>Jeunes installés suivis</b>	188%
<b>Fonctionnalité du dispositif de suivi</b>	184%
<b>Ressources spécifiques à PI intégré dans application du RECA</b>	175%
<b>Technologies, pratiques et innovations endogènes diffusées</b>	440%
<b>EF demandeurs de services e-extension</b>	108%
<b>AUE mises en place</b>	95%
<b>AUE fonctionnelles</b>	93%
<b>Nombre d'outils d'appui à la gestion intégrée des ressources en eau produits</b>	433%
<b>Niveau de fonctionnalité du dispositif de production de données sur les spéculations maraîchères</b>	138%
<b>Nombre de CVA promues</b>	88%
<b>Moyenne</b>	<b>181%</b>

PAPI2 a apporté plus de qualité en perfectionnant les outils, les démarches et les ressources humaines d'encadrement. Grâce au conseil de gestion, les CRA et le RECA ont pu jouer un rôle important dans le renforcement des capacités des dispositifs de conseil agricole existants. Malgré les progrès importants enregistrés avec les CGEF, il reste encore à améliorer et à amplifier les synergies et les complémentarités entre les acteurs et les actions en même temps qu'on aide l'Etat à mieux jouer son rôle en matière de conseil agricole.

Il faudrait par contre noter, que le nord Dallol Bosso et le Goulbin Kaba sont encore insuffisamment couverts par les CGEF.

<sup>8</sup> Cf - rapport annuel et opérationnel PAPI2, 2023 P15.

<sup>9</sup> Source : Calculs faits par l'auteur sur la base des chiffres de réalisation dans le rapport annuel opérationnel et financier PAPI2 – 2023 (cf Tableau Erreur ! Document principal seulement. : Indicateurs de résultats (output) renseigné de l'outcome 1 pp14-16).

Dans les zones couvertes par le CGEF, près de 70% des EF reconnaissent les effets liés aux CGEF comme étant les effets de plus grand impact sur leurs activités en comparaison avec les effets liés aux autres axes d'intervention du programme. Le dispositif des CGEF reste guidé par le besoin d'apporter un ensemble de services de plus en plus diversifiés aux producteurs. Le CGEF est mis en œuvre par les CRA en partenariat avec les OP. Le dispositif a connu plusieurs évolutions depuis 2014 mais s'appuie soit sur les animateurs endogènes des OP disposant d'un système d'appui-conseil, soit sur une combinaison d'animateurs endogènes et de quelques techniciens des CRA.

Les échanges avec les producteurs sur le terrain laissent paraître que les critères permettant à une EF d'entrer dans le CGEF ne sont pas suffisamment explicites, formels et bien compris par tous les exploitants des sites. Selon la note de cadrage des CGEF, les EF suivies peuvent simplement être :

- Des exploitations familiales classiques dirigées par les adultes et retenues en fonction de la concentration des producteurs d'un même site, dans un échantillon représentatif de l'ensemble des producteurs du site
- Des exploitations de jeunes (hommes et femmes) installés, particulièrement ceux qui sont issus des centres de formation des jeunes et qui font l'objet d'une caractérisation préalable obligatoire (noms et prénoms, date de naissance, sexe, niveau d'instruction, localité de formation, localité de résidence, contact téléphonique, année de sortie de centre, occupation actuelle, expériences antérieures en matière d'entrepreneuriat agricole, besoins actualisés pour une installation durable dans les filières porteuses de la petite irrigation, etc.,)
- Les exploitations liées à des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) agricoles engagées dans la PI

Cette incompréhension crée chez les « non membres de CGEF » un sentiment d'injustice et favorise les conditions de prise d'un pouvoir excessif par l'animateur endogène. C'est ainsi que souvent, les EF ne connaissent pas les noms des projets et programmes qui interviennent mais connaissent seulement le nom de l'animateur.

On gagnerait beaucoup à lever ce type d'incompréhension en clarifiant et en vulgarisant les critères d'entrée dans les CGEF. Une telle transparence renforcera l'adhésion et le soutien des producteurs irrigants à l'ensemble du dispositif et par conséquent accélérera l'effet tâche - d'huile dans la dissémination de l'approche CGEF vers les autres régions du pays. Le PAPI devra donner aux CRA les moyens de contractualiser avec les OP faitières et les unions jugées performantes au niveau régional afin mobiliser un plus grand nombre d'animateurs endogènes compétents tout en étendant les CGEF. L'association des volontaires nationaux pourrait aussi être prospectée pour voir ce qu'elle peut offrir dans ce domaine d'expertise très spécifique. La prise en charge directe des animateurs par le PAPI doit se faire cependant, de manière dégressive pour assurer une responsabilisation des OP dans la prise en charge progressive des coûts de leur fonctionnement. Il faut enfin créer un meilleur lien d'apprentissage avec l'APCA pour une plus grande mobilisation de toute la profession agricole.

### **3.1.2. Le financement Agricole**

L'Outcome 2 vise la satisfaction des exploitations familiales sur le financement, à travers des actions permettant de contribuer à l'opérationnalisation de la facilité 1 de FISAN. Il s'agit plus concrètement de i) former les demandeurs de crédit sur l'éducation financière et mieux les préparer à soumettre des dossiers pour financement ; ii) Renforcer les capacités des IF et des IMF partenaires en stratégies spécifiques de finance agricole et dans leurs systèmes

d'information et de gestion ; iii) Mettre à disposition des EF des jeunes, des femmes, des MPME et des OP, des crédits à coûts partagés.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette composante, deux IMFs (ARK dans la région de Dosso, et YTM dans la région de Maradi) ont été identifiées et retenues. Ces IMF se sont dotées de prestataires des services financiers pour mieux assurer le service de finance agricole. Les EF ont reçu des formations en éducation financière et les IMF ont été renforcées sur leur compétences en crédit agricole. Des effets sur les exploitations des bénéficiaires du crédit agricole sont constatés en termes d'augmentation de production, de revenus et même de superficie.

Indicateurs de performance outcome 2	Taux de réalisation
Sessions de renforcements de capacités des SFD organisées	75%
Modules simplifiés sur l'éducation financière	140%
Référentiels technico-économiques des infrastructures marchandes	60%
EF jeunes et femmes formées -éducation financière	51%
Etudes de caractérisation des SFD réalisées	100%
Initiatives de dialogue entre SFD et Banque soutenues	100%
Niveau de fonctionnalité du dispositif d'accompagnement des SFD performantes en financement agricole	104%
Jeunes et femmes, EF bénéficiaires de crédits	6%
<b>Moyenne</b>	<b>79%</b>

Tableau 2: Taux de réalisation des indicateurs de outcome2

Le taux de réalisation moyen au niveau de l'outcome2 par rapport à la cible est de 79%. Les niveaux de performance les plus élevés se situent au niveau de l'introduction des Modules simplifiés sur l'éducation financière et de la fonctionnalité du dispositif d'accompagnement des SFD performantes en financement agricole. Le taux de réalisation plus faible se situe au niveau de jeunes et des femmes, EF bénéficiaires de crédit (voir tableau 2).

La cible pour le crédit est de 5020 bénéficiaires jeunes et femmes. Au cours de la Phase 2 du PAPI, 303 EF de jeunes et de femmes ont bénéficié de financements agricoles à travers l'ARK à Dosso et YTM à Maradi (111 EF de femmes, soit 37%). Les 303 EF bénéficiaires se répartissent à raison de 265 pour Maradi (dont 106 EF de femmes) et 38 pour Dosso (dont 5 EF de femmes) pour volume total de financement de 333 213 140 FCFA dont 133 285 416 FCFA représente le montant de la subvention. Il faut noter de manière générale, un faible taux de consommation de la subvention (25%) dans cette zone dans la région de Dosso où cette activité a commencé seulement à partir de mars 2023 avec l'IMF ARK. Et sur 182 dossiers de demande de crédit/subvention enregistrés à Dosso en 2023, 118 ont obtenus la pré-visite, 25 ont été financés pour un montant total de 45 431 500 FCFA (50% de crédit, 40% de subvention et 10% d'apport personnel).

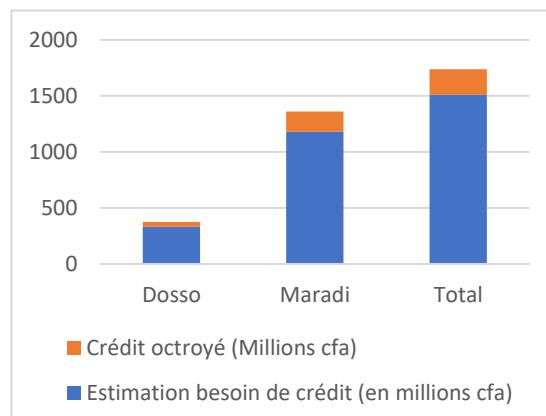


Figure 3: Crédits octroyés par rapport aux besoins

Quant à l'IMF YTM, elle est dans sa deuxième année d'exercice de financement agricole au niveau des communes de la région de Maradi. En 2023, sur les 517 dossiers de demande de crédit/subvention enregistrés, 258 ont fait l'objet de pré-visite, et 80 dossiers ont été financés pour un montant total de 182 464 400 FCFA (50% de crédit, 40% de subvention et 10% d'apport personnel). Le taux de consommation de la subvention atteint 49% dans cette zone, c'est-à-dire presque deux fois le niveau de Dosso.

A Dosso, en 2023, le montant moyen de crédit financé par dossier est de 1 817 260 FCFA. Sur la base de cette moyenne, on estime à 330 741 320 FCFA le montant total du besoin exprimé en crédit par les EF en 2023 (soit 13,73% seulement des besoins exprimés).

A Maradi, en 2023, le montant moyen de crédit financé par dossier est de 2 280 805 FCFA, soit 1,25 fois le niveau de Dosso. Sur la base de cette moyenne, on estime à 1 179 176 185 FCFA le montant total du besoin exprimé en crédit par les EF en 2023 (15,47% des besoins), voir figure 3.

Bien que le crédit agricole dans le cadre de PAPI2 ait accusé beaucoup de retard au démarrage, des résultats ont pu être obtenus même s'ils restent encore très limités.

Néanmoins, en tenant compte des réalisations de PAPI1, on se rend compte qu'un effort appréciable a été accompli dans ce domaine également : sur les 2 phases de programme et en considérant les fonds suisses et luxembourgeois, 3499 crédits agricoles ont été octroyés au total sur les 2 régions. Il y a des écarts importants entre les réalisations des crédits selon les régions et les phases de PAPI ; la région de Dosso en tête durant le PAPI 1 et la région de Maradi sur PAPI2.

La trop grande différence du nombre de crédits entre Dosso et Maradi dans le cadre du PAPI2 s'explique par le retard dans la contractualisation avec ARK pour la région de Dosso. Les 3499 crédits octroyés sur les 2 phases de programme dans les 2 régions ont bénéficié à 3462 EF Individuelles et 37 groupements d'EF (groupements liés aux OP). Les 37 groupements d'EF sont tous à Dosso et comprennent 28 groupements de femmes, 7 groupements mixtes et 2 groupements d'hommes. Les 3462 EF individuelles bénéficiaires de crédit se répartissent en 1335 EF de femmes et 2127 EF d'hommes (voir tableau 3 ci-dessous).

Région	Dosso	Maradi	Total
PAPI1	2970	529	3499
PAPI2	38	265	303
<b>Total</b>	<b>3008</b>	<b>794</b>	<b>3802</b>

Tableau 3: Repartition des bénéficiaires de crédit par région et par phase de PAPI

Il apparaît qu'il y a partout une importante marge de progrès pour le crédit agricole. La performance des IMF dans ce domaine dépendra de plusieurs facteurs comme :

- La qualité des dossiers de crédit des EF, donc du niveau d'éducation financière et d'encadrement dont bénéficient les EF
- Le niveau de fonds propre ou la capacité d'octroi de crédit des IMF
- L'existence de mécanismes de refinancement des IMF et l'accessibilité des IMF à ces mécanismes de refinancement
- La développement institutionnel et organisationnel des OP par le renforcement de leur gouvernance interne, de leur redevabilité vis-à-vis des membres surtout les plus pauvres, de leur capacité d'autofinancement et de leur compétence en crédit et gestion financière afin qu'elles deviennent de véritables facilitatrices dans les dynamiques du financement agricole au bénéfice des EF.

Le plan d'affaire 2024-2028 de ARK élaboré en 2023 et finalisé en Avril 2024 avec l'appui du back stoppeur propose une extension des services de l'IMF dans la région de Dosso. Il s'agira pour ARK d'ouvrir des points des guichets dans les localités de Tibiri, Dioundiou, Falmey et Dosso-ville. Pour le moment, force est de constater la faible couverture de ARK dans la région de Dosso et une certaine hésitation des dirigeants de cette IMF à s'étendre au-delà des départements de Doutchi et Tibiri. Un PAPI3 devrait donc regarder cette question de près en organisant un dialogue franc avec les 2 IMF pour voir dans quelle mesure YTM peut bénéficier de plus d'appui institutionnel l'incitant à étendre son activité de crédit non seulement dans les bassins de production des Goulbis à Maradi mais aussi vers Gaya et Birni NGaouré afin d'aider à couvrir le sud dallo Maouri, le dallo Bosso et la zone de convergence des dallols, c'est-à-dire les zones qui ne sont pas aujourd'hui couvertes par le crédit agricole dans le cadre de PAPI2.

### 3.1.3. Le Financement des infrastructures agricoles

L'outcome 3 vise à « Contribuer à la valorisation des productions issues de la petite irrigation par la création des conditions cadres et la réalisation des infrastructures structurantes ». Les actions ci-après sont prévues dans le cadre de cet outcome :

- La réalisation de l'ingénierie sociale autour des infrastructures mises en place et à mettre en place
- La réalisation des études d'avant-projets détaillés des infrastructures à mettre en place
- Le renforcement des capacités des porteurs de fonctions impliqués dans la chaîne de réalisation des infrastructures structurantes.



Figure 4: Pont de Gaya, (ANFICT, 2023)

Le taux de réalisation moyen de l'outcome 3 par rapport aux cibles est de 101%. Le taux de performance le plus élevé se situe au niveau de la réalisation des études d'avant projets (même en incluant les 7 infrastructures en cours dans la région de Dosso). Et le taux le plus bas se situe au niveau des infrastructures réalisées (conf. Graphique 5 ci-dessous). Dans la région de Dosso, 17 infrastructures du PAPI 1 sur les 22 réalisées, sont fonctionnelles soit 77%. De nombreux emplois (sur la récupération de terres, les aménagements de sites, etc.) ont été créés avec 23 762 Hommes-Jours de main d'œuvre locale rémunérés. Dans l'ensemble, en 2023 à Dosso, la réalisation financière 21 292 951FCFA) soit 84%.

La région de Maradi a bénéficié de 6 infrastructures en 2023. On note une nette amélioration du taux de fonctionnalité qui est passé de 55% (18/33) à 85% (28/33). Avec la réalisation de trois ouvrages, 336 emplois ont été créés. Dans l'ensemble, l'année 2023 est une année de progrès pour Maradi avec un taux d'exécution de 57% comparativement aux 29% de 2021 ou aux 21% de 2022.

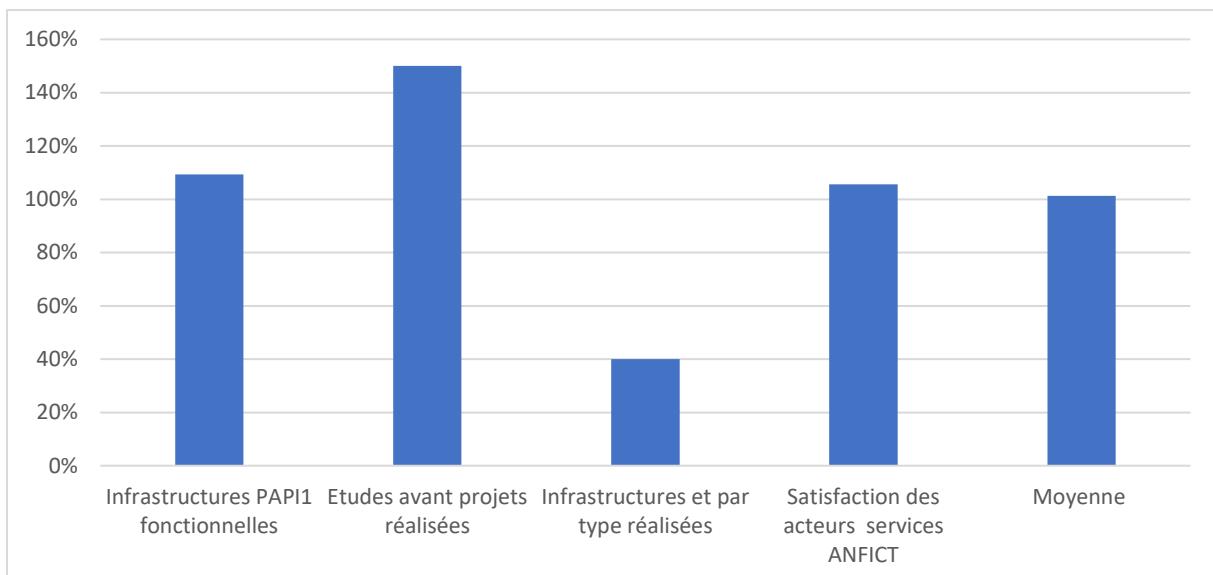


Figure 4: Réalisations des indicateurs de l'outcome 3 par rapport aux cibles

En rapprochant les 2 phases de programme pour les infrastructures, on constate que 73 infrastructures ont été mises en place pour les 2 régions : récupération ou aménagement de terres, construction de bâtiments à usage agricole, traitement de points critiques de voies de communication, etc. 46 infrastructures ont été mises en place à Dosso y compris les réalisations en récupération de terre et en aménagement pour l'irrigation. 20 infrastructures et 75ha de récupération de terre ont été réalisées à Maradi.

Le renforcement progressif de la structuration et du rôle de l'ANFICT et de l'APCA (via une coopération plus explicite avec le RECA) va accélérer l'opérationnalisation adaptative des facilité 2 et 3 du FISAN.

En l'absence des conseils régionaux, il faut aller vers une évolution des rôles de l'ANFICT, des STD, des CRA et des bureaux de contrôle de manière à améliorer l'assurance et l'animation de l'ingénierie sociale sur les infrastructures. Les évolutions proposées vont permettre un bon fonctionnement et une bonne gestion des investissements sur les infrastructures marchandes et sur les infrastructures communes structurantes.

### 3.1.4. Changement climatique, GDRN, sécurité foncière

L'Outcome 1 de PAPI2 portant sur l'amélioration de la performance des activités des EF recommandait des actions (A1.1.2) de formation et recyclage des jeunes et des femmes sortis des centres de formation sur l'entrepreneuriat agricole, les nouvelles techniques d'irrigation adaptées aux changements climatiques (CC), l'éducation financière, etc.

Au niveau des principes d'intervention du PAPI2, il était également demandé de mettre un accent sur la bonne gestion des ressources naturelles afin que le programme ne soit pas une source de conflit sur l'usage des ressources en eau et en sol tout en aidant les collectivités territoriales à mieux adapter leurs choix de développement à la problématique du CC. Une synergie d'action devait ainsi être recherchée avec des projets comme le PASEFA (projet de Sécurisation des Exploitations Agro-Sylvo-Pastorales). La réussite du PAPI2 devait donc passer par des mesures d'atténuation et de mitigation de certains risques au nombre desquels il y avait le risque climatique et le risque engendré par la non disponibilité de ressources foncières, notamment pour les jeunes et les femmes ciblés par le programme.

Bien que les rapports d'activités de PAPI n'informent pas suffisamment sur les progrès réalisés concernant l'adaptation aux CC, la gestion durable des RN (GDRN) et la sécurisation foncière pour les jeunes et les femmes, l'enquête quantitative conduite sur 275 EF (34% des 798 EF

suivies de manière rapprochées par PAPI2 dans les 2 régions) a permis de faire un certain nombre de constats qui sont réconfortants pour le développement d'un PAPI3 :

- 52% des EF interrogées ont bénéficié de sensibilisation ou de formation sur le CC dans le cadre de leur participation au PAPI. 51% des EF ayant bénéficié de sensibilisation ou de formation sur le CC utilisent effectivement les connaissances et compétences acquises pour améliorer leurs pratiques agricoles en horticulture irriguée
- Concernant la formation et la sensibilisation sur la GDRN 52,4% de l'ensemble des EF interrogées affirment qu'elles en ont effectivement bénéficié. Le groupe spécifique des EF de femmes répond à seulement 40,4% que les femmes ont effectivement bénéficié de formations ou sensibilisations touchant à la GDRN. Lorsque ce n'est pas PAPI qui apporte directement ces formations ou sensibilisations, il constitue néanmoins l'opportunité qui permet d'accéder à ces formations ou sensibilisations. Pour les EF de jeunes, la réponse spécifique montre que 43,2% seulement de jeunes ont effectivement bénéficié de formations ou sensibilisations touchant à la GDRN
- Concernant les thèmes de formation ou sensibilisation sur la GDRN, 46% des EF évoquent l'agroforesterie, 50,5% des EF évoquent la CES et la gestion de l'eau d'irrigation, 29% seulement évoquent la DRS et jusqu'à 53% des EF parlent de bio-agriculture
- En ce qui concerne l'accès des femmes et des jeunes à la terre, 36% seulement des EF estiment que PAPI a, dans une certaine mesure, facilité l'accès des femmes à la terre. Le groupe spécifique des EF de femmes semble encore plus explicite en disant à 49% que le programme a facilité leur accès à la terre. Lorsque les EF de jeunes sont interrogées sur ce que le programme a fait pour l'accès des femmes à la terre, ils sont 45% à estimer que le programme a quand même facilité cet accès, directement ou indirectement.
- Concernant l'accès des jeunes à la terre, 41,5% de toutes les EF estiment que le programme a effectivement facilité l'accès des jeunes à la terre. Néanmoins, quand on regarde la réponse spécifique des EF de femmes par rapport à cette question de l'accès des jeunes à la terre, elles sont seulement 34% à estimer que le programme a facilité l'accès des jeunes à la terre. Quand on regarde la réponse spécifique des EF des jeunes eux-mêmes par rapport à cette question de l'accès des jeunes à la terre, ils sont 51,4% à estimer que le programme a facilité l'accès des jeunes à la terre.
- En ce qui concerne l'impact sur l'amélioration de la vie familiale de l'accès à la terre des femmes et des jeunes, 59,3% de l'ensemble des EF affirment que l'accès à la terre des jeunes et des femmes améliore significativement la vie des jeunes, des femmes et de la famille d'une manière générale, ce que confirment largement et de manière spécifique les femmes elles-mêmes à 68,1% et les jeunes eux-mêmes à 69%.

Cette question de la sécurisation foncière des jeunes et des femmes bénéficiaires de PAPI doit donc être repensée et mieux prise en compte dans la prochaine phase de programme. Il s'agit pour le PAPI 3 de rendre plus explicites les actions sur le CC, la GDRN et la sécurisation foncière des jeunes et des femmes avec des indicateurs explicites, clairs, réalistes et mesurables. Au cas où ceci sera fait en partenariat avec d'autres acteurs, ces derniers devront clairement documenter sur la manière dont cette collaboration aura permis ou pas d'atteindre des résultats.

## **3.2. Analyse critique des résultats et Appréciation des Changements**

L'analyse des changements dans le cadre de cette évaluation se fera en lien avec les 7 domaines clés retenus pour l'évaluation du Programme, mais en ayant à l'esprit les différents effets et impacts attendus à chaque niveau.

### **3.2.1. Cohérence générale**

D'une manière générale, il y a un bon ancrage du PAPI avec les différentes politiques et priorités nationales, avec même un appui à l'opérationnalisation de mécanismes comme ceux du FISAN et de la SPIN.

Bien que le PAPI ait contribué de manière claire à l'élaboration et l'opérationnalisation des certaines stratégies et certains mécanismes nationaux comme la SPIN, le FISAN et APCA, les acteurs porteurs de ces politiques et stratégies continuent de se plaindre sur leur implication insuffisante dans le PAPI2. Le FISAN n'a pas, par exemple cité le PAPI parmi ses principaux partenaires parce que la DDC ne contribue pas directement à la mise en place de certains fonds placés sous sa responsabilité

Dans la pratique, au niveau opérationnel, il y a encore quelques aspects à prendre en compte pour assurer une meilleure contribution du PAPI aux différentes politiques et stratégies nationales du secteur de la SANDAD. Quelques propositions ci-dessous peuvent aider à améliorer l'alignement et la cohérence :

- La nécessité de rendre effective l'opérationnalisation du comité régional de sélection de dossiers de crédit agricole dans le cadre de la mise en œuvre de la SPIN et réduire la multitude de comités et instances en vue d'assurer une meilleure coordination et synergie entre les acteurs, et en vue de faciliter la lecture des progrès dans ce domaine.
- Réfléchir sur la catégorisation des modalités de financement en fonction des vulnérabilités des irrigants (cout partagé versus 100% subvention), pas seulement à l'interne du PAPI ou des financements de la DDC, mais aussi par l'influence vers d'autres acteurs /intervenants. Le niveau national notamment le MAGEL et le HC3N doivent avoir un rôle de leadership pour impulser cette dynamique. Cette dynamique doit contribuer à accélérer l'évolution adaptative du dispositif du FISAN et à réduire les défis de cohérence et d'approche entre les acteurs/intervenants sur le territoire national pour le financement agricole.
- L'approche genre de la DDC est d'intégrer le genre de manière transversale à travers une approche transformative et durable impliquant l'Etat et la Société civile via le renforcement de i) la participation politique des femmes, ii) l'Autonomisation, et iii) la Protection. La cible principale c'est la jeunesse et les femmes et chaque responsable et mandataire sont responsables de l'intégration du genre dans leur programme. Le Programme s'aligne bien à l'approche de la DDC pour son focus sur les femmes et les jeunes mais, au niveau opérationnel, l'approche du programme reste du type « IFD » avec une inclusion insuffisante des femmes et sans ambitions explicites de transformation de genre. Cette correction au niveau opérationnel doit être apportée.
- Les femmes faisant partie des groupes les plus vulnérables, celles-ci n'ont pas les moyens suffisants de production pour la production agricole (terre) et de ce fait elles sont automatiquement désavantagées dans l'accès aux bénéfices du PAPI. Cette autre correction au niveau opérationnel doit être apportée.

### 3.2.2. Complémentarité et synergie

La mise en œuvre des 3 composantes du programme se fait en partenariat avec les Conseils Régionaux (maîtrise d'ouvrage, arbitrage des concertations régionales autour des infrastructures, suivi/supervision avec coaching pour l'assurance qualité, renforcement des capacités des acteurs), les RECA/CRA (conseil de gestion aux EF et éducation financière), les IMFs (pour le financement agricole) et ANFICT pour le financement des Investissements structurants. Une forte synergie et complémentarité est recherchée dès sa conception dans une démarche concertée avec les programmes de la DDC (PROMEL et entreprenariat rural, PACT et appui aux collectivités Territoriale, PASEFA et accès au foncier pour les groupes vulnérables) et plusieurs autres coopérations, parmi lesquelles on peut citer (i) les Danois à travers le Programme PECEA délégué à la Coopération Suisse, (ii) la Coopération luxembourgeoise, à travers le Programme d'Appui au Développement Agricole Durable NIG/025, (iii) le FIDA à travers le PRODAF et iv) le Projet de Mobilisation des Eaux pour le Renforcement de la Sécurité Alimentaire de la coopération espagnole.

Les jeunes et femmes sortis des centres de formation sont les cibles privilégiées du programme ainsi que les EF touchés au PAPI1. La synergie prévue avec les projets et acteurs intervenant avec des objectifs et approches complémentaires au PAPI en ce qui concerne l'inclusion des femmes et jeunes a bien fonctionné au début avec l'identification d'une masse critique de jeunes formés sur diverses thématiques dont la production agricole par Swisscontact, Lux Dev et FAFPA. Des initiatives de synergie ont été mise en place avec le PRODAF et la PHRASEA dans la mise en place des AUE et la prise en compte de la GIRE dans la mise en œuvre des activités d'irrigation en 2023, et il est prévu le renforcement de ces initiatives en 2024.

PAPI a facilité la valorisation du Principe de l'accompagnement comme base de développement en valorisant les critères de gouvernance, de citoyenneté et d'efficience avec synergie entre acteurs particulièrement la synergie entre certains projets de la coopération Suisse comme le PACT. Le PAPI a facilité l'opérationnalisation de l'ANFICT (avec la création des délégations régionales), mais aussi l'extension de l'expérience du financement des investissements structurants dans d'autres régions comme Agadès. Par ailleurs, l'ANFICT a contribué à la complémentarité dans le financement des micro-projets à travers le mécanisme de péréquation de l'Etat.

Cependant cette dynamique de synergie n'a pas été poursuivie durant toute la mise en œuvre du Programme et en lien avec tous les acteurs. Par exemple, les points focaux de la SPIN au niveau national et régional continuent à fustiger la non utilisation de leur manuel élaboré pour guider la petite irrigation, mais aussi la duplication du cadre de coordination au niveau régional. L'irrégularité de la tenue des réunions du COPIL (seulement 2 sessions tenus durant les 10 ans de mise en œuvre des deux phases du Programme) a été facteur limitant dans l'impulsion de la synergie et de la coordination entre les acteurs de mise en œuvre, et dans la facilitation de la diffusion des leçons et bonnes pratiques au niveau national.

Il en est de même, avec les projets du domaine de la SADEL (PASEFA et PROMEL) avec lesquels PAPI devaient se compléter pour produire plus d'impact sur les groupes vulnérables que sont les jeunes et les femmes<sup>10</sup>. « *On intervient dans les mêmes régions avec les mêmes interlocuteurs que sont Helvetas et CRA, mais on ne maîtrise pas les approches des CRA et de PAPI* » (extrait de la discussion avec PASEFA).

Des suggestions pour améliorer cette situation sont formulées dans la section recommandation.

---

<sup>10</sup> Conformément aux orientations 2020-2024 du programme de coopération suisse au Niger sur la Sécurité alimentaire et le développement économique local - SADEL

### **3.2.3. Effet et Impacts du Programme**

De manière générale les résultats sont atteints pour la plupart des indicateurs du PAPI à l'exception de la composante jeune et femmes pour lesquelles il y a des écarts importants. Les exploitants tous types confondus ont augmenté leur production d'en moyenne 35% entre 2022 et 2023 (50% pour les EFC et 19,6% pour les EFJ). Les effets et impacts sont plus perceptibles chez les producteurs suivis en CGEF qui ont amélioré leur productivité non seulement grâce à la combinaison entre l'adoption des techniques agricoles efficaces et un meilleur accès au financement agricole mais aussi grâce à une meilleure capacité de planifier et d'opérer des choix. Par ailleurs les producteurs sont connectés au réseau d'acteurs locaux et des services disponibles sur le plan technique, technologique et financiers, l'engouement aux services financiers dépasse largement la capacité d'offre de PAPI.

Cependant cette performance reste limitée en ce qui concerne d'inclusion des jeunes et des femmes pour laquelle les efforts consentis sont en deca des objectifs ambitieux poursuivis. Les sections qui suivent présentent une analyse détaillée des effets et impacts du programme ainsi que des gaps afin d'alimenter les perspectives d'une phase 3.

Ainsi par exemple, sur 3007 EF suivies de manière rapprochée, il y avait seulement 86 EF de femmes, soit 3%. Les 2921 autres EF étaient des EF d'hommes. Cette situation a été confirmée par les impressions générales des équipes d'enquêteurs qui étaient sur le terrain. Il était apparu que les femmes ne sont pas suffisamment impliquées dans la mise en œuvre du programme.

En termes d'effets et impacts, l'analyse des données issues des différentes sources d'information (rapports du Programme, études thématiques du RECA et du mandataire, données quantitatives collectées auprès des EF, focus groupes) permet de faire les appréciations qui suivent sur les changements auxquels le PAPI a contribué tant au niveau Institutionnel qu'au niveau des EF et des familles des exploitants.

#### **3.2.3.1. Au niveau de l'Effet 1**

##### **Les exploitations familiales augmentent leur production et leur revenus tirés de la petite irrigation :**

2 indicateurs sont retenus à ce niveau : 1) *Le niveau d'amélioration des performances technico économiques des EF, jeunes et femmes issues des centres de formation installés ; 2) le taux d'adoption et d'intensification des innovations et technologies durables de la PI diffusées sur les sites CGEF.*

Il ressort de l'analyse des données issues de diverses sources primaires et secondaires, une augmentation globale des niveaux de production et de revenus des exploitants.

##### **3.2.3.1.1. L'évolution de la production et des superficies**

Entre les 2 campagnes sèches 2022 et 2023, la production moyenne toutes EF et régions confondues a connu une augmentation de 35%. Les EF Classiques (EFC) ont augmenté leur production de près de 50% pour un grand nombre de spéculations. Cette augmentation va de +346 kg en moyenne toutes EFC confondues, à +437 kg pour 41% des EFC. Quant aux EF de Jeunes suivies, 19,60% d'entre elles ont augmenté leurs productions de +115 kg par exploitant en moyenne pour le melon, l'oignon et la pastèque alors que leur production a diminué pour le chou, la laitue, le moringa, et la courge. La production de la pomme de terre dont la culture est pratiquée par 16% des EF de Jeunes, est restée stable entre les deux années.

Au même moment dans la région de Maradi, les superficies moyennes par exploitant suivi ont augmenté pour les cultures de piment rouge et poivron (EFC), chou, oignon bulbe, oignon semence et tomate (EFJ). Cependant dans la région de Dosso il y a une légère diminution des surfaces cultivées, toutes spéculations confondues, de 9% au cours de la campagne sèche irriguée 2022 – 2023. Cela s’explique d’une part par la diminution du nombre des producteurs suivis en CGEF et surtout par la non effectivité de crédit pour l’acquisition des facteurs de production<sup>11</sup>.

D’après l’enquête d’Avril 2024, la superficie moyenne exploitée en irrigation par exploitant est de 1,32 ha, elle varie légèrement à la hausse pour les exploitants membres des CGEF. Les femmes exploitent les plus petites superficies alors que les jeunes exploitent les plus grandes (figure 6). La superficie moyenne exploitée tous types d’EF confondu, est légèrement plus élevée que les chiffres présentés dans les rapports d’activité de PAPI au cours des années antérieures.

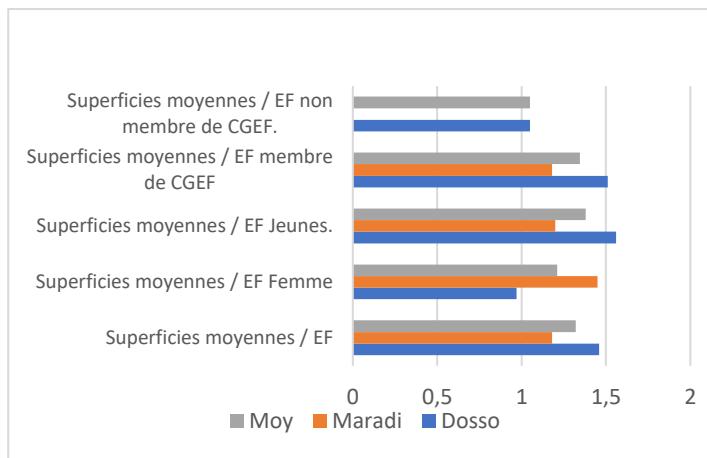


Figure 5: Superficies exploitées en irrigation en ha, enquête EF, Avril 2024

Cette performance peut s’expliquer par l’appui du programme et le potentiel et engouement des jeunes pour la production irriguée.

Concernant les rendements toutes spéculations confondues, les valeurs sont plus importantes pour les EF de jeunes comparées aux autres EF dans la région de Maradi et aux valeurs des rendements des années antérieurs dans la zone PAPI.

### 3.2.3.1.2. *Les produits bruts agricoles et niveau de commercialisation des produits*

Les revenus moyens ont connu une augmentation régulière entre 2022 et 2024 aussi bien pour les EFC que pour les EFJ dans la région de Dosso. Entre 2022 et 2023 cette augmentation était en moyenne de 18 400 FCFA chez les EFC à 50.800 FCFA chez les EFJ. La situation est légèrement différente dans la région de Maradi où la valeur de la production commercialisée par EF a connu une baisse pour toutes les spéculations<sup>12</sup>.

L’évaluation de l’impact du CGEF sur les EF, confirme cette tendance pour la région de Dosso avec des produits bruts moyens (valeur de la production totale au prix du marché) qui sont passés de près de 1.408.000 FCFA/ha à 1.692.000 FCFA/ha toutes EF confondues entre 2022 et 2023, soit une augmentation d’environ 284000 FCFA/ha, soit 20%. 58% des EF échantillonées ont amélioré leurs marges brutes entre ces deux années<sup>13</sup>.

<sup>11</sup> Evaluation CGEF à Dosso

<sup>12</sup> Helvetas : Rapport Annuel Opérationnel et Financier, 2023

L'enquête menée auprès des exploitants fait ressortir pour la région de Dosso que la valeur moyenne commercialisée varie entre 353 853 FCFA/ha toutes EF confondues et 396 974 FCFA/ha pour les EF de jeunes, les chiffres de Maradi sont significativement plus faibles. (voir figure 7).

En plus de la variation par région, on remarque une variation importante de la valeur commercialisée par type et par sexe des EF. Partout la valeur commercialisée des EF de femmes est plus faible que celle des EF hommes pour plusieurs raisons dont le faible accès pour les femmes aux facteurs de production et à l'encadrement CGEF (*conf 3.2.3.1.4. les réalisations les plus impactantes pour les jeunes et les femmes pour plus détails*) La valeur commercialisée des produits des EF dans le cadre de l'enquête d'avril 2024, ne prend pas en compte l'autoconsommation et les autres usages qui représentent partout une part importante de la production selon 97% des EF enquêtés dans les deux régions

Aussi bien à Dosso qu'à Maradi, les EF semblent être dans une recherche permanente d'un équilibre entre les besoins socio-alimentaires et les besoins en cash, même lorsqu'elles sont dans des spéculations à haute valeur marchande. La trésorerie résultant de la commercialisation des produits permet d'accéder aux facteurs de production, de gérer les dossiers et échéances de crédit, de faire face aux besoins de la famille et aux autres engagements sociaux.

### **3.2.3.1.3. *Les réalisations les plus impactantes pour les jeunes et les femmes***

**Pour le cas spécifique des Jeunes et des femmes issues des centres de formation et installés,** il apparaît que tous les domaines d'intervention du PAPI sont pertinents et adaptés à leurs besoins, avec en premier lieu le CGEF pour 71% des EF, puis les infrastructures pour 61% des EF et enfin les pratiques d'AIC pour 41% des EF (figure 8).

Les jeunes hommes/femmes, restent encore confrontés aux problèmes de gestion pour améliorer leurs productivités. Face à cette contrainte, le PAPI 2 s'était fixé comme objectif d'augmenter le nombre d'EF en passant de « 3000 EF pour la phase 1 à 6 000 EF (soit le double) dont 60% d'EF de jeunes et de femmes avec 2.000 EF de jeunes et de femmes issus des centres de formation ».

PAPI1 a donc préparé le terrain pour l'inclusion des femmes et des jeunes dans la production irriguée et l'entreprenariat agricole. Les réalisations de PAPI 2 ont touché un nombre important de jeunes (7710 jeunes sur 17535 exploitants touchés soit 43,9%) contre seulement 3018 femmes soit 17,2%. Cette valeur est largement en deçà des ambitions du programme même si

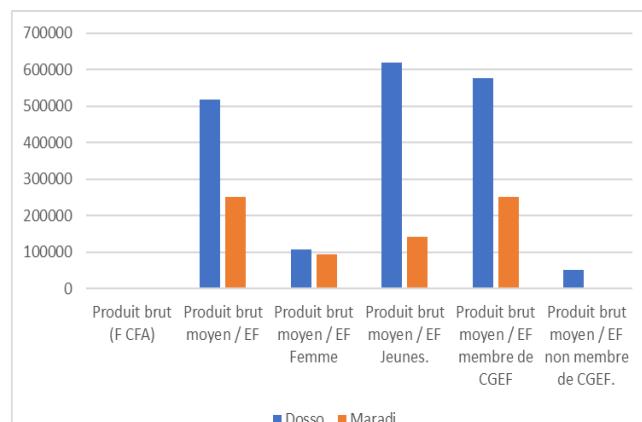


Figure 6: Produit brut moyen par ha toutes spéculations et tous types d'EF, enquête EF, Avril 2024

les cibles pour plusieurs indicateurs ne sont pas désagrégées par sexe. La proportion des femmes

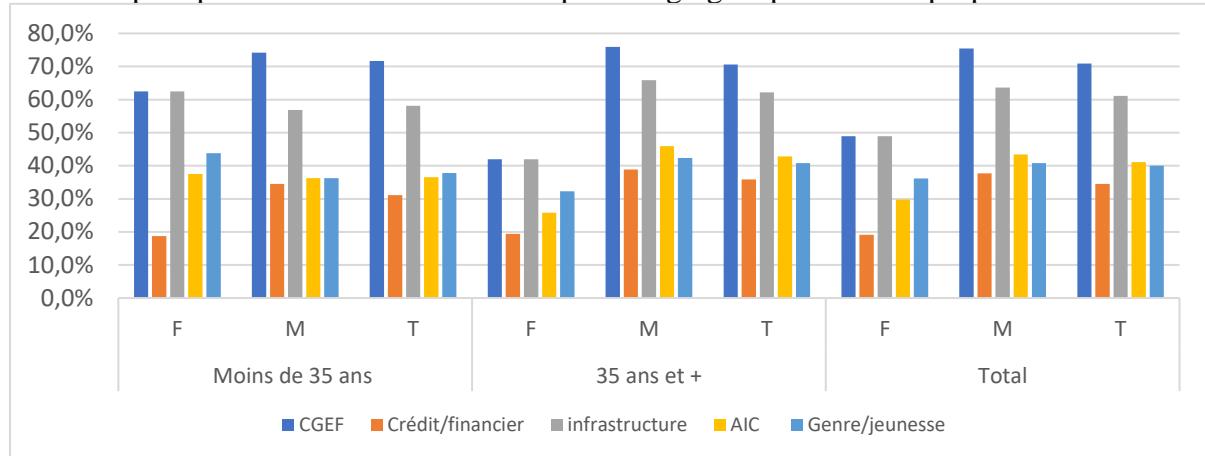


Figure 7: Extraits du programme les plus adaptés au contexte et aux besoins des exploitants

est faible pour tous les indicateurs sauf pour les jeunes sortis des centres de formation et qui ont été caractérisés et parmi lesquels il y a 56% de femmes. Malgré cette proportion importante de femmes en amont au niveau de l'identification et de la caractérisation, on constate que la valeur baisse drastiquement en aval avec seulement 11% d'EF de femmes. Elles passent encore à 8% pour celles qui sont formées en éducation financière et à 3% pour celles qui sont identifiées, caractérisées, installées, formées en éducation financière et suivies de manière rapprochée. Par contre, en regardant les EF bénéficiaires de crédit, on constate que la proportion des EF de femmes remonte à 37% de toutes les EF bénéficiaires de crédit. A première vue, cela pourrait signifier une très grande aptitude des femmes à réfléchir sur leur crédit et à le gérer (Voir figure 9).

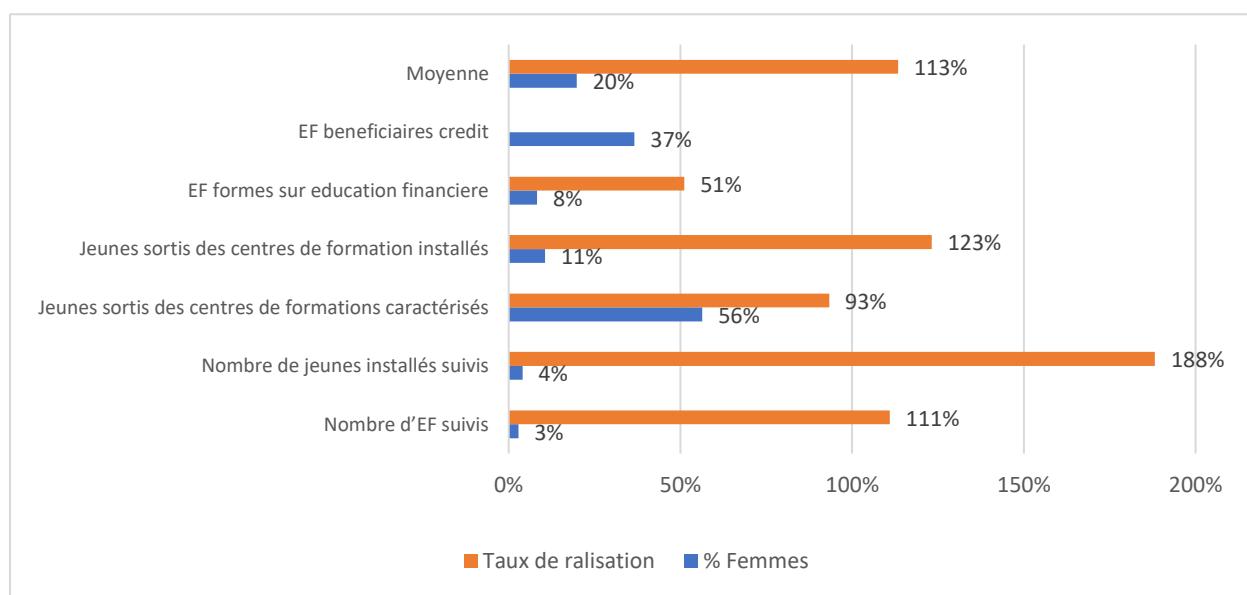


Figure 8: Les femmes et les jeunes dans l'installation en agriculture irriguée

Les échanges dans le cadre des focus groups avec les EF mais aussi dans les ateliers régionaux dans le cadre de présente évaluation ont fait ressortir tout de mêmes les éléments d'impact suivant du Programme :

- Une facilité d'accès au crédit pour les jeunes, les femmes, mais aussi les producteurs de manière générales, donc une amélioration de leur taux de fréquentation des IMF. Les

femmes et des jeunes n'ont aucun complexe pour aller vers les IMF pour besoin de financement (production, transformation, commercialisation) à Maradi et Dosso – voir **annexe 17** -Témoignage et Etudes de cas.

- Installation et responsabilisation des jeunes comme des chefs d'exploitation (production, commercialisation)
- Reduction considérable de l'exode rural au profit de la pratique d'activités d'irrigation

### **3.2.3.2. Au niveau de l'Effet 2**

**Les groupes vulnérables (jeunes et femmes) ont un accès sécurisé à la petite irrigation :**  
On distingue deux indicateurs à ce niveau : 1) *proportion des EF (jeunes et femmes) suivis ayant bénéficié de crédit et des autres facteurs de production et 2) la proportion de bénéficiaires appuyés utilisant des technologies sensibles au climat (énergies renouvelables, système d'irrigation économe, biofertilisants, etc.).*

Les points 3.1.1. Et 3.1.2. sur les réalisations du programme en CGEF et financement agricole contribuent à alimenter les indicateurs de cet effet.

Le changement le plus significatif chez les EF bénéficiaires de PAPI reste indéniablement les capacités techniques et les compétences acquises grâce au suivi et accompagnement dans le cadre des CGEF.

Déjà sous PAPI 1, 50% des producteurs appuyés avaient acquis une bonne compréhension des outils et étaient capables d'évaluer leurs charges opérationnelles, de les décomposer par principaux postes, de calculer leur marge brute, de mieux cibler les contraintes et de rechercher les solutions qui leur permettront de tirer un meilleur profit de l'activité de production<sup>14</sup>.

D'après l'enquête quantitative d'avril 2024, 20,4% des EF toutes catégories confondues affirment avoir bénéficié du crédit. De manière spécifique, ils sont 23% parmi les moins de 35 ans, 25 % parmi les femmes et 23% des hommes. PAPI2 a consolidé cet acquis (bonne pratique) et les promoteurs, y compris les jeunes, « maîtrisent la conduite de leurs cultures, de même que le crédit : *date de décaissement, durée du crédit, nombre d'échéances, date de paiement des échéances (évaluation de l'impact des CGEF à Dosso, RECA/CRA)*. Avec PAPI2 le CGEF s'est adapté pour couvrir les problématiques émergentes dans le sous-secteur horticole irrigué (accès aux marchés, entrepreneuriat, relations d'affaires, technologies modernes et innovantes d'irrigation, mise en relation des EF avec d'autres fournisseurs de services et les STD) et a accru les services aux exploitants et aux groupes vulnérables avec l'accent mis sur un meilleur ciblage (identification) des jeunes et des femmes issus des centres de formation et les MPME en partenariat avec la maison de l'entreprise dans l'optique de rendre les jeunes exploitants plus actifs dans les chaînes de valeurs porteuses de la petite irrigation. Cela s'est traduit par :

- **Une meilleure connaissance des pratiques agricoles et l'adoption des innovations technologiques** grâce aux informations, aux outils de suivi/analyse technico économique, aux formations et au suivi CGEF. D'après 68,4% des exploitants, les connaissances techniques et les compétences viennent en première position des bénéfices durables tirées du programme. Cette capacité permet aux EF de faire des choix judicieux de spéculations, de mieux planifier et maîtriser les coûts d'opération, et d'améliorer leur production. En effet pour 71% des EF enquêtées, le CGEF est la composante du programme qui répond le plus à leurs besoins. Un des acquis positifs de PAPI reste la meilleure connaissance par les producteurs du réseau d'acteurs et des services disponibles dans le domaine d'accompagnement des producteurs y compris les services financiers dont l'engouement dépasse largement la capacité d'offre de PAPI.

<sup>14</sup>

Malgré le nombre limité des femmes suivies en CGEF et la faible jouissance des opportunités qui y sont liées, les femmes ont su jouer sur leur activisme pour améliorer leur productivité et leurs revenus.

- **Une augmentation de revenu** grâce aux effets combinés du crédit et des bons plans d'affaire sur la production et le revenu. Les exploitants suivis en particulier les EFJ, disposent d'informations et ont la capacité d'opérer des choix judicieux : i) spéculations, extension des superficies emblavées, etc., ii) adoption de pratiques culturelles (fertilisation biologique avec le compostage), iii) bon planning adapté au calendrier cultural et au bon créneau de marché, iv) maîtrise des coûts d'opération, etc.
- **Une capacité entrepreneuriale renforcée pour les exploitants en particulier les jeunes** qui ont développé leurs entreprises agricoles et créé des emplois (travailleurs en amont et en aval de la production et commercialisation de moringa, pastèque, etc.).

*Dans le cadre d'un entretien avec l'ancien Maire de Doumaga, M. Cherif Ousmane a décrit 3 cas d'impact du Programme PAPI2 dans sa commune : i) un jeune vendeur d'essence qui grâce au crédit de 1 million de F CFA obtenu de ARK en 2023, a pu investir dans son exploitation et faire coïncider la période des récoltes avec la période de forte demande en pastèques et moringa. Il a pu ainsi rembourser 800 mille FCFA de crédit contracté dans le délai, se procurer d'une charrette et 2 bœufs de traits et acheter 10 sacs de vivres pour les besoins de sa famille et enfin abandonner le trafic de carburant ; ii) Un 2<sup>e</sup> jeune agriculteur, grâce aux conseils obtenus dans le cadre du CGEF a pu mettre en place un plan d'affaire qui lui a permis d'avoir un chiffre d'affaire de 2,8 millions de francs CFA sur la pastèque durant la période de carême ; iii) un troisième jeune très organisé qui profite des conseils du CGEF et du crédit ARK pour étendre sa superficie cultivée en irriguée. Grâce aux recettes de la vente de moringa et de pastèque durant le mois de carême, ce jeune a pu acheter un véhicule de transport. Ces 3 expériences des jeunes dans la Commune de Doumaga ont inspiré l'ancien maire qui se consacre désormais à la production de moringa et de pastèque.*

### 3.2.3.2.1. Capacité de réinvestissement et intérêt croissant pour le crédit

Les exploitants ont développé une meilleure capacité de réinvestissement. Le crédit agricole a permis d'amorcer le développement de l'entrepreneuriat agricole avec une motivation des jeunes pour lancer leurs propres entreprises. Avec les revenus issus de la vente de la production végétale et animale, ils refinancent leur fonds de roulement sans la subvention. Ils augmentent les superficies exploitées, louent la main d'œuvre et s'approvisionnent en intrants, en carburant, en matières premières pour la transformation, etc.

On note un intérêt croissant des femmes et des jeunes pour le crédit agricole ; **85% des jeunes et des femmes bénéficiaires reviennent demander le crédit sans subvention à Maradi contre 30% à Dosso.**

- Plus grande autonomie des jeunes à travers la prise en charge des besoins primaires des EF et des familles
- **Plus grande capacité et facilité de remboursement des crédits** par les promoteurs : par exemple l'IMF YTM rapporte qu'à Maradi, la qualité du portefeuille de crédits s'est nettement améliorée. Au 31 décembre 2023, toutes les échéances arrivées à terme courant au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 ont été remboursées à 100%, de même que les impayés antérieurs ont été recouvrés à 100%. L'encours de crédits restant est totalement sain<sup>15</sup>. Cette performance s'explique non seulement par l'efficacité de la stratégie de suivi rapprochée et d'anticipation des échéances adoptée par YTM mais aussi par la solvabilité des promoteurs. A Dosso, 52% des promoteurs de la région ont soit déjà payé leur crédit, soit sont en cours de paiement sans retard.

<sup>15</sup> Rapport trimestriel, Accord N° 7F-07793.02.13 PAPI/COOPEC YTM, Septembre à Décembre 2023

- Pourtant, selon l'enquête EF, le crédit et l'accès aux infrastructures agricoles viennent en dernière position parmi les bénéfices les plus durables tirés du programme et qui perdurent et s'amplifient (Conf figure 10 ci-dessous). Le crédit vient en dernière position avec 34,5% des EF qui le retiennent comme domaine d'intervention adapté à leur besoin. Cela semble paradoxal comparé aux bénéfices du crédit et au nombre des demandeurs de crédits non satisfaits. Néanmoins, cela peut se justifier par une certaine déception des EF sur les faibles performances du crédit et sur le fait que « n'arrive pas au bon moment ». Si ces difficultés persistent le crédit pourrait devenir un fardeau au lieu d'un élément catalyseur de la production. C'est cette déception relative qui explique le mauvais classement du crédit.

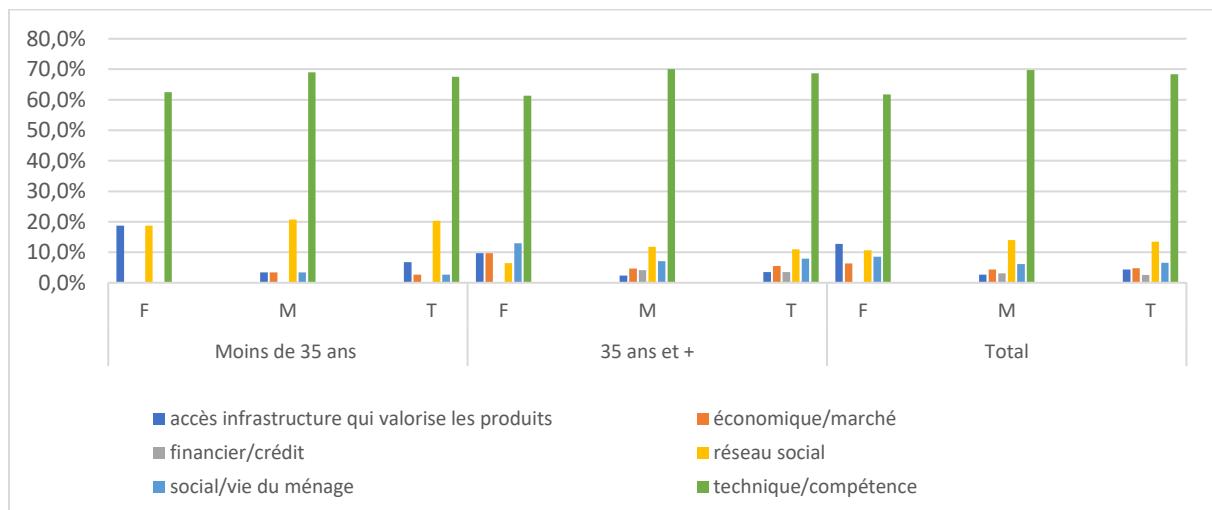


Figure 9: Bénéfices du projet qui perdurent, enquête EF, Avril 2024

### 3.2.3.3. Au niveau de l'Effet 3

**Les conditions-cadre permettent le développement de la petite irrigation familiale et plus spécifiquement pour les jeunes et les femmes :** deux (2) indicateurs d'effets sont retenus : 1) *le niveau de satisfaction des usagers des infrastructures structurantes réalisées et 2) la proportion des infrastructures structurantes réalisées qui sont fonctionnelles et performantes et assortis des modèles d'affaire et des modes de gestion requis*

Le point 3.1.3. sur les réalisations en infrastructures contribue à alimenter ces indicateurs.

Les 2 phases de programme ont permis de mettre en place 73 infrastructures pour les 2 régions. 46 infrastructures ont été mises en place à Dosso y compris les réalisations en récupération de terre et en aménagement pour l'irrigation. 20 infrastructures et 75ha de récupération de terre ont été réalisées à Maradi. Les améliorations apportées dans le cadre du PAPI 2 ont permis non seulement de renforcer l'ingénierie sociale autour des infrastructures, de renforcer les missions conjointes de pré-visites et les études de micro-projets avant leurs réalisations. L'année 2023 a été marquée par le démarrage et la réalisation des infrastructures dans le cadre de PAPI2. Dans la Région de Dosso, les quatre (4) chantiers engagés au titre de la tranche de 2023 ont été réalisées soit 100%, avec succès malgré quelques légers retards selon les sites en raison de la situation de l'hivernage. Il reste 7 infrastructures structurantes à réaliser en 2024

A la suite de la phase 1 du PAPI, les défis relevés dans la mise en œuvre et qui ont inspiré la conception de la phase 2 dans la composante investissements structurants sont :

- Nécessité d'assurer le fonctionnement des infrastructures mises en place à la première phase du PAPI 1 non fonctionnels ;

- Nécessité de mieux identifier les sites d'implantation des futures infrastructures de PAPI 2 pour réduire les risques de leur non utilisation/ appropriation comme c'est fut le cas dans la phase1
- Nécessité de rapprocher l'ANFICT de l'ingénierie sociale

Il apparaît que « *Les infrastructures réalisées dans le cadre de PAPI 1 sont fonctionnelles à 82 % dont 77,27 % à Dosso (17 sur 22) et 84,84 % à Maradi (28 sur 33)* », la cible pour cet indicateur d'effet est de 75% d'infrastructures fonctionnelles. Malgré les efforts réalisés en termes d'ingénierie sociale dans le cadre de la PAPI2, seulement 25% des EF estiment que les infrastructures sont adaptées à leurs objectifs économiques dans le cadre de la petite irrigation. Cette situation pourrait signifier que le niveau de satisfaction des usagers des infrastructures structurantes n'est en adéquation avec la « fonctionnalité » des infrastructures où 75% de fonctionnalité sont attendus. Le nombre d'infrastructures à l'échelle de la zone d'intervention pourrait contribuer à cette faible satisfaction des EF (voir figure 11 ci-dessous).

Dans le domaine de l'ingénierie sociale, des efforts de coordination ont été fait avec la SPIN à travers des missions conjointes portant sur l'opérationnalisation des liens de fonctionnalité entre les mairies et les comités de gestion des OP, le calendrier culturel, la protection des productions agricoles et la fertilité des sols. Malgré ces efforts d'amélioration, les entretiens avec les acteurs de mise en œuvre, ainsi que les résultats des ateliers régionaux ont révélé des faiblesses dans l'appropriation des infrastructures. Le déficit de compétences techniques des collectivités fait que même la localisation de certains investissements n'est pas toujours choisie de manière transparente et objective avec les OP.

En termes de renforcement de capacités des porteurs des fonctions dans la chaîne de réalisation des infrastructures structurantes, l'appui conseil des acteurs de la SPIN (niveaux départements et communes) a porté sur le processus d'amendement des sites maraîchers par compostage, l'élaboration des textes réglementaires, la signature des conventions de gestion entre la mairie et les OP et le processus de maintenance des investissements.

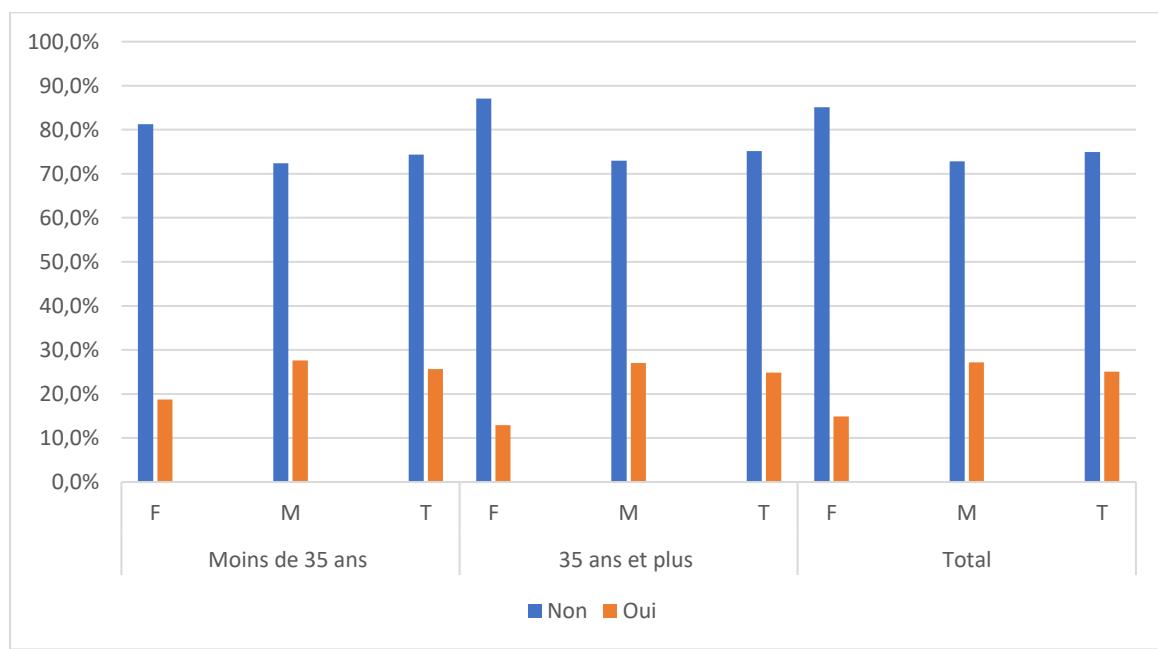


Figure 10: Appréciation de l'adaptation des infrastructures aux besoins des EF

### **3.2.3.3.1. « Opérationnalité » et « fonctionnalité » des infrastructures versus la perception des bénéficiaires**

En termes d'impact dans le processus de maîtrise d'ouvrage des infrastructures par les collectivités et l'appropriation par les OP, les résultats des entretiens avec les Acteurs de mise en œuvre notamment les AT du CR, les Services techniques et les personnes ressources des collectivités, font ressortir qu'il ont eu une avancée notable dans la chaîne de contrôle de la réalisation des infrastructures notamment au niveau des 2 premiers C de la chaîne d'exécution des marchés (Commande – contrôle – correction). Pour le moment il y a des efforts importants dans le processus de commande avec toutes les formations et accompagnement des collectivités dans le processus de passation des marchés. Helvetas fait le contrôle en lien avec les Conseils régionaux et les Services techniques et de plus en plus avec l'ANFICT. La partie correction tarde à se mettre en place. Exemple : Même si l'évaluation du mandataire estime qu'il y a environ 70-80% des infrastructures qui sont opérationnelles, des cas d'infrastructures de stockage de **Karki Bangou** et du site de cultures de CS à Tchangala rappellent les insuffisances concrètes relevées par les mécanismes de suivi et qui n'ont pas pu être pris en charge à temps.

### **3.2.4. Durabilité et réplicabilité des effets et impacts**

L'ancre institutionnel du Programme au dispositif de la décentralisation et aux priorités et politiques nationales constitue en lui-même un facteur de durabilité en relation avec le développement institutionnel de l'Etat et ses démembrements. D'autre part, l'adaptabilité des actions et leurs réplicabilités sont fortement associées aux formations et aux actions d'accompagnement qui seront identifiées et apportées en permanence aux acteurs y compris les OPs et les EFs. Il s'agit là d'une autre dimension cruciale de la durabilité. Un PAPI3 devra approfondir et amplifier cette dimension. C'est ainsi que les EF enquêtées apprécieront fortement les actions de formation des CGEF, et surtout la réplicabilité de certaines techniques comme le compostage et l'utilisation du biopesticide.

Pour renforcer davantage la durabilité, il y a lieu de penser :

- A l'enrichissement des outils sur l'innovation liée aux nouvelles technologies d'irrigation (moyens d'exhaure solaire, motopompe, pompe immergée) ;
- Au Renforcement des jeunes et des femmes dans entrepreneurial formel local,
- A la Consolidation des synergies avec les autres programmes financés par la coopération suisse pour une formation continue des artisans dans les métiers d'accompagnement de la PI
- A Faire une bonne place aux communautés dans le processus de passation des marchés des infrastructures pour optimiser la durabilité ; Impliquer utilement les communautés depuis la conception, jusqu'à la réalisation des infrastructures et la réception des travaux.
- Au Renforcement de la prise en compte des fonds de pérennisation et d'entretien des infrastructures dans le budget des communes et surtout promouvoir la transparence et la redevabilité dans leur utilisation ; Il faut aussi Clarifier et formaliser le rôle et la contribution des OP dans le processus d'entretien des infrastructures agricoles.
- A la mise en place d'un mécanisme de veille sur les infrastructures agricoles au niveau communal et communautaire afin de réduire les risques de dégradation rapide de ces infrastructures

## **3.3. Défis opérationnels de la mise en œuvre du Programme**

L'environnement externe immédiat est marqué par l'arrivée de nouvelles autorités militaires à la tête du pays. Cette situation a occasionné des sanctions fortes contre le Niger à travers la fermeture des frontières terrestres et aériennes avec les pays de la CEDEAO ; on note la suspension des activités de plusieurs programmes et projets intervenant au Niger (FSRP, PAD-

2 E/LuxDev, FCSE ; etc.) et la persistance de l'indisponibilité et la cherté des engrains industriels sur le territoire national.

Les incidences opérationnelles provoquées par ce contexte ont surtout exacerbé (i) les restrictions des déplacements dans certaines zones d'insécurité (Dan Issa, Gabi, sud Gaya)<sup>16</sup> et (ii) la faiblesse de l'accès au crédit agricole à cause des problèmes de trésorerie dans les banques commerciales. En effet, plusieurs dossiers de projet de crédit accordés par les IMF sont restés en instance de financement.

Il y a eu aussi une Incidence positive de la crise sur les producteurs et la petite irrigation grâce à l'accroissement de la consommation des produits locaux au détriment des produits importés, au renforcement de la pratique des cultures de contre saison et à une certaine rationalisation de la gestion des stocks.

La dissolution récente de certaines institutions comme les CR aura nécessairement un impact sur le montage d'un PAPI3. Pour le montage d'un PAPI3, l'arrimage au dispositif de la décentralisation sera moins pertinent si la situation actuelle de suspension des collectivités perdure. Néanmoins, si les agents des CR (notamment les AT) sont maintenus en place et à condition que les Gouverneurs jouent effectivement le rôle d'administrateurs Délégués en remplacement des Présidents des CR, les activités du PAPI, notamment les investissements, devraient pouvoir se poursuivre sans trop de difficultés.

Dans tous les cas, le rôle central des communes dans la maîtrise d'ouvrage des infrastructures structurantes du développement agricole doit être considéré. Il s'agira surtout des infrastructures non marchandes qui ne peuvent pas faire l'objet de gestion privée individuelle ou en groupe.

### 3.4. Coordination, Suivi-Evaluation et reporting

Pour un programme comme PAPI, les activités standards de coordination, SEAMI et reporting peuvent se résumer en 5 grands points :

1. **Planification** : Planification technique et budgétaire pluriannuelle, Planification technique et budgétaire annuelle "PTBA"
2. **Coordination et gestion des relations** : Gestion des activités du COPIL, Coordination des activités des acteurs de mise en œuvre, Gestion des relations avec les acteurs stratégiques du niveau national, Recherche des synergies et complémentarités, Gestion des relations publiques, communication, visibilité, Contribution au dialogue politique, Contribution au plaidoyer et à l'influence politique,
3. **Suivi, évaluation et rapportage** : Suivi et rapportage opérationnel technique, Suivi et rapportage opérationnel budgétaire, Suivi et rapportage des effets et impacts, Gestion des auto évaluations, Gestion des revues internes, Gestion des exercices périodiques d'analyse des forces/faiblesses des processus et résultats, Gestion des exercices périodiques d'analyse des leçons et bonnes pratiques, Gestion des ateliers locaux et nationaux de partage des leçons et bonnes pratiques, Gestion des évaluations externes
4. **Renforcement des Capacités** : Renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre et des acteurs stratégique sur les thématiques d'inclusion des jeunes et des femmes, la sensibilité au conflit, l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la prise en compte d'autres aspects importants dans les principes et normes de programmation et de mise en œuvre des interventions de la DDC. Cette approche permettra de mettre tous les acteurs sur le même niveau de compréhension des attentes par rapport à l'atteinte des objectifs globaux du Programme.

---

<sup>16</sup> Les restrictions diminuent au fur et à mesure avec la mise en place des FDS au niveau de toutes les préfectures

**5. Communication pour l'impact** : Partage, diffusion des rapports d'activités, rapports des effets et impacts, Partage, diffusion des rapports de suivi du contexte, de suivi des facteurs externes de risque et de suivi des hypothèses, Partage, diffusion des rapports de suivi du niveau de satisfaction des bénéficiaires, Partage, diffusion des rapports de suivi de la sensibilité au changement climatique, au genre, à la jeunesse et aux conflits

En tant que mandataire, Helvetas est chargé d'assurer ces activités standards de coordination, SEAMI et reporting pour le PAPI. En rapprochant les 5 points standards avec le mandat sans fiducie de Helvetas, on constate qu'il y a une parfaite concordance entre ce qui est demandé au mandataire et ce qui est requis au niveau des standards. La durée du contrat couvre la période de la 2<sup>ème</sup> phase du programme allant du 1/11/2020 au 31/12/2023 prolongé au 31/12/2024 avec une description des tâches spécifiques des experts.

Le mandataire semble avoir rencontré des difficultés dans l'exécution de plusieurs points du mandat. Entre 2020 et 2024, ce sont des difficultés internes qui n'ont pas permis de mettre en place et d'opérationnaliser rapidement un dispositif de SEAMI. Comme cause et conséquence de difficultés parmi plusieurs autres, il y a la grande instabilité qu'a connu le poste de SE. Le décès en Juillet 2023 du coordinateur de l'équipe du mandataire avait rendu encore plus complexes les problèmes de management. Malheureusement, la promotion interne qui avait permis de remplacer le coordinateur décédé n'a pas été rapidement comblée, ce qui a alourdi un peu plus la charge de pilotage et de coordination, même si ce réaménagement de l'équipe du mandataire a permis de rajouter une compétence supplémentaire en développement rural.

Le mandataire a organisé des actions de renforcements des capacités de son équipe. Les formations organisées ont souvent concerné les collaborateurs du mandataire (Suivi-évaluation numérisé sur Kobocollect et PowerBI, l'approche humanitaire, le genre et l'inclusion, etc.)

Les 6 points du mandat sur lesquels les efforts du mandataire doivent être accrus portent essentiellement sur :

- **Le Suivi de l'évolution du contexte de la petite irrigation et du financement agricole (enjeux, défis, dynamiques en cours et perspectives) au niveau national et local.**

*Il s'agit surtout de mobiliser les influences nécessaires pour accélérer la question de l'harmonisation de l'approche coût partagé en articulant avec la perspective de la digitalisation de la finance agricole, de la facilitation du refinancement des IMF et de l'accès raisonnable des IMF à des fonds de garantie. L'association nationale des acteurs de la microfinance pourrait être un allié déterminant.*

- **La Définition suffisante avec les partenaires centraux des conditions de progression vers les objectifs du PAPI et les activités à mettre en œuvre pour la mesure des résultats.**

*Il s'agit de créer toutes les conditions préalables formelles de tenue de réunions ordinaires et extra ordinaires du COPIL afin de gagner en efficacité et impact dans l'orientation et le pilotage du Programme. Il sera alors plus facile de conduire les revues semestrielles qui préparent les COPIL et évaluent les conditions de la progression vers les résultats attendus.*

- **La catalyse des synergies nécessaires entre les différents programmes de la DDC au niveau national en vérifiant l'effectivité de la mise en œuvre des complémentarités et en veillant au partage des résultats et connaissances qui en découlent.**

*Le Buco peut faciliter cette tâche en réinstaurant des ateliers sur le suivi de la synergie et des complémentarités entre les programmes de la DDC. Ça pourrait ainsi être des ateliers de présentation des PTBA des programmes afin d'identifier les synergies et complémentarités avant la validation des PTBA par les COPIL.*

- **La catalyse et la Participation au dialogue intersectoriel en gérant à la fois ce dialogue et les complémentarités avec les autres PTF du secteur au niveau national, ceci pour favoriser de manière constante l'harmonisation des stratégies d'intervention.**

*Il s'agit de planifier la prise d'initiatives permettant d'améliorer et de systématiser le partage d'information avec le MAGEL et les autres partenaires stratégiques basés à Niamey (RECA, FISAN, APCA, ANFICT, HC3N, etc.) sur toutes les thématiques de dialogue politique intersectoriel.*

- **La Facilitation des relations entre les différents acteurs au niveau local, départemental, régional et national afin de créer des synergies entre les programmes et partenaires.**

*Il s'agit « d'instituer » la confiance pour améliorer encore plus les relations entre les acteurs à tous les niveaux. Le mandataire pourra mieux aider chaque acteur à mieux jouer son rôle.*

- **La présentation annuelle d'un plan d'accompagnement pour chaque acteur : MAGEL, RECA, conseils régionaux, ANFICT, IMF, accompagnement des initiatives de dialogue entre les IMF et les banques dans le cadre du FISAN, appui à la mise en relation des IMF avec les institutions internationales de renforcement des capacités.**

*Il s'agit pour le mandataire d'être plus proactif pour convaincre les partenaires à mieux comprendre l'intérêt qu'ils ont dans une bonne collaboration. Le développement participatif de plans d'accompagnement en ateliers semestriels ou annuels est une bonne opportunité pour cela.*

Entre 2023 et 2024 il y a quand même eu des progrès importants dans la coordination, le SE et le reporting. PAPI3 doit soutenir et amplifier ces progrès de manière à rendre le mandat effectif. Pour cela, il faut :

- Créer une ligne budgétaire spécifique SEAMI intégrant la capitalisation et apprentissage
- Ramener au mandataire le budget de pilotage qui concerne l'ensemble des composantes et non pas les activités du RECA
- Renforcer les RH locales du mandataire
- Former l'équipe locale du mandataire et des représentants de tous les acteurs de mise en œuvre sur le plaidoyer et la gestion des influences politiques, sur le dialogue politique et sur les exigences de la capitalisation et de la gestion des connaissances
- Clarifier les livrables attendus des back-stoppeurs de Bernes avec des missions plus fréquentes dans les 2 régions
- Buco, de soutenir la mise en place des plans annuels de renforcement des capacités et compétences des gestionnaires de ses programmes dont le mandataire Helvetas

De telles actions et réaménagements budgétaires contribueront à renforcer le pouvoir et l'autorité dont a besoin le mandataire dans l'accomplissement de son mandat. Elles permettent :

- De créer chez le mandataire les compétences et l'autorité permettant à son équipe de réaliser le mandat sous la responsabilité du BUCO et en travaillant étroitement (coordination et synergie) avec les acteurs impliqués dans le programme
- De donner au mandataire le pouvoir dont il a besoin pour réaliser son mandat sous la responsabilité du BUCO en travaillant étroitement avec les acteurs impliqués dans le programme

### 3.5. Analyse sommaire de la mise en œuvre budgétaire et financière

L'analyse de l'exécution budgétaire de PAPI2 à partir du rapport 2023 montre que pour un budget contractuel de 3 537 105 171 de FCFA il a été dépensé 2 194 974 944 FCFA soit 62% d'exécution. Ce taux est supérieur à celui des années antérieures, certainement du fait du démarrage effectif de l'ensemble des activités du programme (voir tableau 4). Du point de vue de la seule exécution budgétaire, les RECA/CRA présentent les plus forts taux (93%) à l'opposé de l'IMF ARK qui réalise à peine 34%. Une des explications à la différence de performance entre les deux IMF semble être liée au retard de la signature du contrat de ARK. Une autre explication pourrait être liée à la trop grande prudence des responsables de ARK dans le déploiement du service de crédit sur l'ensemble des bassins de productions de la zone du PAPI dans la région de Dosso.

Acteur de mise en œuvre	Montant Contrat 2020-2024 en FCFA	Budget 2023 en FCFA	Taux d'exécution 2023	Classement des taux d'exécution budgétaire
1. RECA/ CRA Niamey Dosso et Maradi	<b>1 945 646 043</b>	431 870 481	93%	1 <sup>er</sup>
2. CR Dosso	102 600 000	25 500 000	84%	2 <sup>ème</sup>
3. CR Maradi	54 750 000	27 133 360	57%	6 <sup>ème</sup>
4. ARK	<b>129 948 150</b>	91 598 350	34%	7 <sup>ème</sup>
5. YARDA	<b>372 514 723</b>	184 720 058	60%	4 <sup>ème</sup>
6. ANFICT	1 109 551 171	638 608 195	60%	4 <sup>ème</sup>
7. HELVETAS	<b>613 296 653 (934 964,72 CH)</b>	136 025 451	74%	3 <sup>ème</sup>

Tableau 4: Situation d'exécution budgétaire des partenaires de mise en œuvre du PAPI2

Les coûts du mandataire sont très raisonnables au vu des normes en cours dans les organisations de même rang. Le taux global d'exécution de son budget à fin 2023 est de 74%. Alors que l'essentiel du budget des RH locale et de Bernes était consommé, on constate que le budget des déplacements et autres hébergements étaient utilisé sur à peine 49%, ce qui montre un déséquilibre important entre le travail de bureau et le travail de terrain au détriment de la présence sur le terrain. Cette tendance doit être corrigée dans PAPI3.

On ne voit nulle part les coûts de pilotage et de Suivi-évaluation, apprentissage et mesure de l'impact (SEAMI). Le budget du pilotage du programme doit être ramené sous la responsabilité du mandataire. Une ligne budgétaire explicite doit être créée, dotée en ressources suffisante et logée chez le mandataire pour le travail de SEAMI y compris la gestion explicite de la capitalisation pour un apprentissage partagé entre les acteurs directs de mise en œuvre, les partenaires stratégiques et les partenaires du sous-secteur de la PI dans le secteur de la SANDAD. Ces réaménagements budgétaires vont renforcer le pouvoir et l'autorité dont a besoin le mandataire dans son travail. En ajoutant le renforcement en RH de l'équipe locale et un calendrier plus dense de visite des back-stoppeurs basés à Bernes, on créera les conditions de la réalisation efficace et complète de tous les termes du mandat du mandataire.

## IV. Recommandations, pistes pour un PAPI 3, conclusion

### 4.1. Recommandations

A l'endroit de la DDC :

- Poursuivre et amplifier les dynamiques de changement positif et de progrès observées dans les bassins de production agricole irriguée des Dallols et des Goulbis dans les régions de Dosso et Maradi dans le cadre de la formulation Phase3 du PAPI, qui valorise les acquis et corrige les insuffisances relevées dans la mise en œuvre du PAPI2 (conf 4.2 pour les détails) ;

- Soutenir la conduite d'un dialogue franc avec les communes, les OPs, les autorités traditionnelles avec l'appui des autorités régionales et Helvetas pour identifier les voies et moyens d'une valorisation de certaines infrastructures construites à grand frais dans le cadre de la phase 1 non encore opérationnelles.
- Dans PAPI3, rendre plus explicites les actions sur le CC, la GDRN et la sécurisation foncière des jeunes et des femmes avec des indicateurs explicites, clairs, réalistes et mesurables ; mais aussi la fonction « capitalisation-apprentissage » dans le mandat du mandataire et dans les missions du COPIL
- Incrire explicitement la thématique de l'adaptation au CC comme une thématique transversale à toutes les composantes Programmatiques du PAPI 3
- Assurer que dans le PAPI3, le renforcement des CGEFs se poursuive et apporte encore plus de qualité en perfectionnant les outils, les démarches et les ressources humaines d'encadrement des producteurs, surtout les femmes et l'accompagnement de la dynamique organisationnelle des OP dans l'esprit de l'Acte uniforme OHADA<sup>17</sup>.
- Aider l'IMF YTM à mieux couvrir les bassins de production à Maradi et à s'installer dans les zones non couvertes de Dosso.
- Aider à accélérer l'opérationnalisation adaptive des facilité 2 et 3 du FISAN en renforçant la structuration et le rôle de l'ANFICT et de l'APCA (coopération plus explicite RECA-APCA)
- Dans ce contexte de transition, et en l'absence des conseils régionaux, i) accélérer l'évolution des rôles de l'ANFICT, des STD, des CRA et des bureaux de contrôle de manière à améliorer l'assurance et l'animation de l'ingénierie sociale sur les infrastructures ; ii) au niveau des régions, transférer les fonctions de coordination générale du programme et d'arbitrage (anciennement dévolues aux CR) au niveau des Gouvernorats.
- En lien avec le mandataire Helvetas et le COPIL, la DDC d'accompagner la mise en place d'un cadre d'influence et de réflexion avec les autres PTF et l'Etat pour impulser un rôle plus important des banques commerciales, de la stratégie nationale sur l'inclusivité financière et des fonds de garantie dans le financement et le refinancement des IMF et du secteur rural irrigué
- Approcher l'Etat et les autres PTF pour travailler à adapter et valoriser (en tenant compte de l'expérience du PAPI) le catalogue de la SPIN qui propose une approche d'encadrement des aménagements dans le cadre de la petite irrigation : prix unitaire, kits requis par type de profondeurs, types de matériels de protection et d'irrigation, activités des commissions de la petite irrigation

#### A l'endroit du mandataire :

- Contribuer à la redynamiser du COPIL pour qu'il réalise son mandat en délibérant régulièrement et en faisant des propositions qui ajustent et orientent la marche du programme vers l'accomplissement de ses objectifs
- Assurer une meilleure réalisation des études de faisabilité, mais surtout un renforcement de la qualité des études sur les infrastructures d'irrigation : historique sur le financement des sites, Analyse sociale et Action, Sensibilité aux conflits
- Avec l'accompagnement du COPIL et de la DDC, aider les services techniques et les Institutions porteuses des stratégies et politiques nationales (HC3N, FISAN, SPIN, APCA,

<sup>17</sup> L'article 4 de l'Acte uniforme OHADA fournit une définition de la coopérative : « La société coopérative est un groupement autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs, au moyen d'une entreprise dont la propriété et la gestion sont collectives et où le pouvoir est exercé démocratiquement et selon les principes coopératifs ». Ces obligations de l'Acte Uniforme OHADA, comportent des exigences peu compatibles avec les capacités restreintes d'une très large majorité des OP, notamment au niveau local : composition et fonctionnement des instances statutaires, contrôle externe des comptes, etc. Source – extrait Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger - Note d'information / Organisation paysanne n°12

etc.) du secteur de la SANDAD à assurer des évaluations régulières des actions des projets pour non seulement capitaliser les leçons et bonnes pratiques, mais aussi pour assurer la cohérence et l'harmonisation, le bon suivi-rapportage et la redevabilité envers l'état et les autres acteurs ; des CTR (comité technique régional) uniques pourraient constituer le meilleur cadre pour gérer localement ces questions, particulièrement pour le cas spécifique de la petite irrigation dont le rôle est crucial dans le développement agricole et rural du pays

## 4.2. Pistes prospectives pour une nouvelle phase de programme

La nouvelle phase de programme doit garder les trois principales entrées programmatiques déjà utilisées depuis la 1<sup>ère</sup> phase du PAPI : 1) le conseil agricole et de gestion, 2) le financement agricole, 3) les infrastructures à impact structurant sur le secteur agricole.

La reconsideration de ces entrées se fera dans une logique de renforcement des capacités pour la viabilité et l'autonomisation des institutions publiques, privées et communautaires qui seront engagées dans la mise en œuvre du programme.

Néanmoins, il apparaît que les résultats de PAPI2 sur l'inclusion des femmes sont très faibles. A ces faiblesses s'ajoute le fait que certains crédits contractés par les femmes sont gérés par des hommes alors même que l'essentiel de l'effort de remboursement est fait par les femmes.

Tous ces résultats donnent un argument suffisant pour proposer une 4<sup>ème</sup> entrée programmatique qui visera la transformation de genre dans la PI en zone d'intervention de PAPI. Cette entrée portera sur « l'accès et la sécurisation foncière des femmes pour l'entreprenariat agricole ». La composante liée à cette entrée se focalisera sur les activités d'amont des Chaines de Valeur agricoles (CdV) de manière à compléter les gains socioéconomiques et fonciers réalisés par les femmes dans des projets comme PASEFA et PROMEL qui se focalisent respectivement sur la sécurisation foncière et sur les activités d'aval (transformation et marchés) des CdV. En l'absence de projets comme PASEFA et PROMEL, il faudrait alors identifier les interventions (DDC et autres bailleurs) visant la transformation de genre dans la PI et rechercher les synergies et complémentarités formelles avec PAPI 3. La PFNR du Niger offre un argument institutionnel et légal en recommandant 35% des terres aménagées par l'Etat et les CT pour les initiatives des femmes et des jeunes. Le champ lié à la 4<sup>ème</sup> entrée programmatique réunira les éléments des 3 premières entrées qui portent sur les femmes en plus des actions de soutien à leur sécurisation foncière et à leurs initiatives entrepreneuriales. PAPI 3 apportera ainsi plus de clarté dans la mesure des progrès pour la transformation de genre dans la PI.

En tenant compte de la 4<sup>ème</sup> entrée programmatique, cinq (05) axes thématiques d'intervention pourraient donc être retenus pour PAPI 3, à savoir :

- (i) L'amélioration de la performance des EF de jeunes et de femmes installés ainsi que des MPME du sous-secteur horticole irrigué
- (ii) La facilitation de l'accès aux facteurs de production des EF de jeunes et de femmes installés ainsi que des MPME du sous-secteur horticole irrigué
- (iii) La valorisation des productions issues de la PI par la création des conditions cadres et la réalisation des infrastructures structurantes
- (iv) La sécurisation foncière des femmes et la promotion de l'entreprenariat agricole pour les femmes et les jeunes
- (v) La coordination, la gestion des synergies/complémentarités, le suivi-évaluation, capitalisation /Apprentissage et redevabilité du Programme.

La thématique de l'adaptation au CC sera inscrite transversalement aux 4 entrées programmatiques de PAPI 3. La fonction « capitalisation-apprentissage » sera rendue plus explicite dans le mandat du mandataire et dans les missions du COPIL. Cette formalisation du

travail de capitalisation-apprentissage se fera par le biais d'un cahier de charge détaillé et de livrables attendus annuellement et sur la durée de vie du programme.

La coopération suisse au Niger a fait le pari difficile mais gagnant de l'économie d'une UGP classique dans le PAPI et s'est appuyée sur les mécanismes et les institutions existants qui sont en même temps soutenus dans leurs rôles et fonctions. Le respect de tels principes dans un contexte institutionnel instable a permis l'atteinte de résultats importants qui valident la confiance faite aux institutions locales et valident le rôle des mécanismes existants comme facteurs d'une évolution progressive vers une meilleure gouvernance qui assure la durabilité des acquis et instaure une relation de redevabilité entre les acteurs. Il y a lieu d'amplifier cette démarche de compagnonnage au profit d'institutions qui fournissent des services de proximité aux EF du sous-secteur de la PI. En persévrant dans ces principes, on consolidera plus facilement les modes opératoires du PAPI en même temps qu'on poursuit l'effort d'alignement aux priorités et mécanismes institutionnels nationaux.

Néanmoins, l'instabilité politique récurrente du Pays et le contexte actuel de la transition avec la confirmation récente de la dissolution des certains maillons importants du dispositifs de mise en œuvre du Programme comme les CR par les autorités actuelles constitue une menace importante pour la durabilité d'une telle approche. Une adaptation du montage institutionnel du PAPI3 dans un tel contexte, s'impose au moins à travers le transfert des certains roles et fonctions jusqu'ici joués par les CT à d'autres instances étatiques (voir dans les lignes suivantes quelques propositions dans ce sens).

### **Suggestions pour l'adaptation des rôles et fonctions dans le cadre d'un PAPI 3 :**

- **Aider le RECA** à formaliser et à élargir sa relation avec APCA de manière à créer et gérer une passerelle qui va relier les riches expériences (leçons et bonnes pratiques) de conseil agricole portées par les OP et les CRA avec la stratégie nationale du conseil agricole portée par le SNCA et opérationnalisée par l'APCA. Une telle configuration renforcera les capacités de APCA qui pourra mieux se déployer et mieux jouer le rôle qui est attendu d'elle en même temps qu'on influence plus directement et plus rapidement les politiques et stratégies nationales en conseil agricole dans le sens de leur amélioration.
- **Aider l'ANFICT** à accélérer sa transformation vers un établissement de service public qui répond pleinement aux attentes des entités décentralisées notamment les communes. En effet, depuis sa création en 2008, cette agence publique a montré un engagement constant à se renforcer dans sa mission de service public. Elle dispose aujourd'hui d'une direction technique (DT) et est en train de développer une unité chargée des questions de genre, d'environnement et de changement climatique. L'implication de ANFICT dans le PAPI a déjà fortement contribué au renforcement de son rôle légal. PAPI 3 pourrait donner aux délégations régionales de l'ANFICT l'opportunité de délivrer des avis de non objection (ANO) à au moins 3 étapes clés du processus de passation des marchés de travaux d'infrastructure : 1) ANO sous 72h franches sur la qualité et la conformité des listes des entreprises agréées pour les travaux dans les communes, 2) ANO sous 72h franches sur la qualité et la complétude du dossier de travaux avant sa transmission au contrôleur financier régional, 3) ANO sous 72h franches sur la qualité et la conformité du dossier de travaux avant adjudication et signature du contrat. De telles dispositions dans la procédure réduiront les goulots d'étranglement et les délais et amélioreront la qualité des travaux. Une telle évolution dans le rôle local l'ANFICT aidera les régions et les communes à apprendre à miser sur la qualité et non pas seulement sur le nombre des infrastructures
- **Aider les CRA** à disposer de plus de ressources financières avec un fonds clairement dédié pour le soutien à l'ingénierie sociale. Ces ressources additionnelles permettront aux CRA

de contractualiser avec un plus grand nombre d'Unions d'OP performantes qui vont ensuite recruter et superviser un plus grand nombre d'animateurs endogènes performants qui porteront le conseil agricole en répondant aux besoins des EF y compris celles qui ne sont pas dans les CGEF. Tout en réduisant les RH salariées des CRA, PAPI 3 donnera ainsi le moyen aux OP de s'étoffer en RH locales de qualité. Il s'agit là d'un facteur important de pérennisation et d'extension/développement du Conseil Agricole, non seulement dans les 2 régions de PAPI, mais aussi dans toutes les régions du pays via le RECA et la coopération entre les CRA. Par contre un plan de désengagement progressif par rapport à la prise en charge des coûts des RH des OP doit être clairement mis en place dès le démarrage du Programme.

- **Conditions d'une alternative rapide à l'absence des conseils régionaux (CR).**

Rappelons que les rôles et responsabilités des anciens CR dans le cadre du PAPI 2 se concentraient sur 3 grandes fonctions dont 1) l'arbitrage des concertations régionales autour des axes d'opération du programme notamment les infrastructures, 2) le suivi/supervision des réalisations avec coaching pour l'assurance qualité des processus, notamment sur les infrastructures, 3) le renforcement des capacités des acteurs et partenaires engagés dans le programme.

En l'absence des CR (désormais dissous), une alternative crédible pourrait consister à opérer un avenant permettant 1) de déléguer la fonction 1 « d'arbitrage » et les ressources y afférentes aux Gouvernorats qui pourront au besoin, responsabiliser le SGA à la tête d'un comité d'arbitrage doté d'un cahier de charge avec des livrables annuels consensuels clairement définis, 2) de déléguer la fonction 2 de « suivi/supervision avec coaching pour l'assurance qualité » des infrastructures aux STD avec à leur tête la DRGR sous la supervision du Gouverneur et du comité technique régional (CTR) en charge de la SANDAD. La DRGR conduira ce rôle technique de pilotage d'assurance qualité des infrastructures en relations avec les anciens Assistants Techniques du CR qui pour la circonstance seront transférés au Gouvernorat pour appuyer le suivi de la planification du Programme au niveau régional et appuyer le Gouverneur et le SGA dans le mécanisme de coordination avec les autres acteurs. 3) de déléguer la fonction 3 de « renforcement des capacités des acteurs et partenaires » et les ressources y afférentes aux CRA y compris les ressources de l'ingénierie sociale avec un cahier de charge et des livrables annuels consensuels clairement définis.

**Les communes** pourront continuer leur rôle de maîtrise d'ouvrage des infrastructures structurantes, mais doivent faire plus de place et être redevable aux OPs à toutes les étapes de choix des infrastructures, de leur localisation et du processus de passation de marchés. Elles accompagneront aussi le processus d'entretien des ouvrages en étroite collaboration avec les OPs y compris dans la prise en charge des couts y afférents.

- **Aider les IMF à mieux jouer leur rôle et à étendre leurs activités** sur l'ensemble des bassins de production de la zone d'intervention de PAPI. Il faut adresser de manière plus explicite la question du renforcement des fonds propres et du refinancement des IMF. Le PAPI pourra simplement catalyser la recherche de solution en approchant le FISAN et la stratégie nationale de finance inclusive (SNFI) pour mieux organiser le dialogue entre les banques et les SFD. Cette impulsion par le PAPI est d'autant plus importante qu'aucun progrès significatif ne sera possible si les IMF performantes n'ont pas les moyens de déployer leur stratégie en direction du plus grand nombre d'EF, particulièrement dans les bassins de production où l'eau agricole est mobilisée et où les systèmes de production ont une orientation à dominante marchande, c'est-à-dire les systèmes de production horticole irriguée promus par le PAPI. Enfin, le PAPI 3 pourrait promouvoir des contrats de prestation

avec l'association nationale des SFD qui aidera à porter une dynamique d'éducation financière au bénéfice des IMF et des OP en étroite coopération avec les CRA.

- **Aider les STD à parfaire leur rôle dans le suivi/supervision des travaux d'infrastructure.** Lorsque les travaux d'infrastructure portent sur la mobilisation de l'eau agricole et l'aménagement de sites irrigués par exemple, nous recommandons la constitution d'une équipe de 3 techniciens du domaine du développement rural agissant en synergie pour assurer le suivi et la supervision. Cette équipe de 3 techniciens comprendra par exemple la DRGR, la DRA et la DRH sous la responsabilité de la DRGR assurant le rôle du point focal de la SPIN. Le secrétariat de ce comité pourrait être assuré par les anciens ATs du CR.
- **Aider à optimiser le choix et le rôle des bureaux de contrôle (BC) des travaux d'infrastructure.** On pourrait fixer des seuils de coûts des projets d'infrastructure pour une mobilisation ou pas de BC. 1) Pour des projets à coût très faible et du fait des honoraires très faibles, les BC ont tendance à négliger leur rôle et à passer le travail de contrôle par pertes et profits en faisant simplement semblant de réaliser le contrôle. Dans ce cas de figure, l'apport du contrôle est à questionner. On ne doit pas faire un contrôle de travaux pour la simple forme. Le suivi supervision par l'équipe des STD suffirait largement dans ce cas de figure. Le seuil de coût pour ce 1<sup>er</sup> cas de figure pourrait être fixé à un montant inférieur ou égal à 10M de FCFA par exemple. 2) Pour les montants supérieurs à 10M de FCFA, il faudrait recruter un BC. Ce BC devrait figurer sur une liste régionale de BC dont la qualité et la conformité ont fait l'objet d'un ANO sous 72h par une association légalement reconnue des BC. Avant la signature, le contrat de contrôle pourrait aussi faire l'objet d'un ANO sous 72h par la délégation régionale de l'ANFICT.
- **Renforcer et améliorer le rôle du mandataire.** L'avènement d'un mandataire sur PAPI 2 a été salué par la quasi-totalité des acteurs stratégiques et des acteurs de mise en œuvre du programme. L'équipe de coordination doit dépasser le simple rôle de courroie de transmission entre le BUCO et les acteurs de mise en œuvre et commencer à porter une dynamique ouverte de capitalisation et d'apprentissage.

Le rôle du mandataire peut être amélioré et renforcé sans modification du mandat et en commençant par le recrutement d'une personne en charge de la finance agricole et d'une personne capable de participer à l'assurance qualité du processus de passation de marché de réalisation des infrastructures structurantes au niveau régional. L'expériences des anciens ATs peut être utilement valorisé dans le processus d'appui assurance qualité de la passation des marchés d'infrastructure en l'absence du Conseil Régional.

La fonction « capitalisation-apprentissage » doit être rendue plus explicite dans le mandat du mandataire qui aidera le COPIL à mieux suivre cette question dans le cadre de ses missions. Cette formalisation du travail de capitalisation-apprentissage se fera par une inscription explicite dans la dynamique de SEAMI portée par le mandataire. Le mandataire devra à cet effet mieux mobiliser les experts basés en Suisse pour plus d'efficacité et de qualité dans la gestion de la capitalisation et de l'apprentissage.

Ce renforcement du mandataire donnera plus d'espace et de temps à la coordinatrice pour suivre et mesurer le développement des synergies et complémentarités entre les composantes du PAPI 3, mais aussi le PAPI 3 et les autres acteurs et intervenants (financés par la DDC ou pas).

- **Redynamiser le COPIL.** L'insuffisance de communication entre le BUCO, le MAG/EL et le HC3N n'avait pas facilité la mise en place et le fonctionnement du COPIL dans le cadre du PAPI 1. Le COPIL a commencé à fonctionner avec le PAPI 2 sous la présidence du MAGEL. PAPI 3 doit faire mieux que PAPI 1 et PAPI 2 dans la mobilisation du COPIL afin que cette instance importante réalise son mandat en délibérant régulièrement et en faisant des propositions qui ajustent et orientent la marche du programme vers l'accomplissement de ses objectifs. Le travail du COPIL devra se faire dans la perspective

d'une adaptation progressive de la logique de l'intervention du PAPI 3 à l'esprit de l'approche programme et de l'influence politique (alignement, harmonisation, synergies, complémentarités, dialogues politiques, accompagnement du processus d'apprentissage et capitalisation, échanges, convergence vers des buts supérieurs liés aux priorités nationales avec l'implication de tous les intervenants et interventions du sous-secteur de la PI au Niger). Le mandataire, dans sa préparation des sessions du COPIL, facilitera ce travail de capitalisation et d'apprentissage qui met face à face les acteurs politiques et stratégiques du programme.

Pour accroître l'efficacité et l'impact du COPIL sur l'orientation et la mise en œuvre des décisions qui implique d'autres acteurs, il serait envisageable d'étudier la possibilité de :

- Faire participer les chefs d'équipes/Coordinateurs de tous les programmes SADEL à toutes réunions des différents COPIL-SADEL
- Instituer des réunions techniques et des missions conjointes entre les Programmes SADEL, de préférence avant chaque réunion d'un des COPIL.

### 4.3. Conclusion

Le PAPI est programme complexe, multi-acteurs et ambitieux. En presque 10 années de mise en œuvre, ce Programme a fortement contribué au développement de nombreux services de proximité pour les EF avec des rôles actifs pour plusieurs acteurs publics et privés comme par exemple les Collectivités Territoriales, le RECACRA, les IF/IMF (BAGRI, ASUSU et TANADI Yarda Tarka Magia YTM et Asusun Raya Karkara ARK) et l'ANFICT. Il a aussi contribué au test et l'opérationnalisation des orientations stratégiques de la SANDAD et dans le développement institutionnel des acteurs de la petite irrigation. C'est un bel exemple d'alignement aux institutions, mécanismes nationaux. Le programme a eu le mérite de mettre un accent important sur l'inclusion des femmes et des jeunes dans la petite irrigation.

**Le CGEF** est devenu un instrument clé qui va servir de nouveau levier au SNCA, à la relation recherche-vulgarisation et à un déploiement plus efficace du crédit agricole. Grâce à une combinaison équilibrée de rôle entre les CRA et RECA, les OPs, les OPAs et les autres prestataires privés, les EFs ont améliorés de manières significatives leurs performances.

**Dans le domaine du financement agricole, les EFs** ont renforcé leur niveau d'éducation financière et leur connaissance du réseau services financiers.

**La composante infrastructure** et son approche de mise en œuvre a permis de renforcer les capacités de collectivités dans la maîtrise d'ouvrage et leur interaction avec les structures de financement comme ANFICT. Grace à cette dynamique des initiatives de péréquation la dans le financement des investissements structurants ont commencé à se me mettre en place au niveau régional

**L'arrimage du Programme avec le dispositif institutionnel de la décentralisation et les priorités stratégiques du secteur SANDAD** et son approche de mise en œuvre valorisant les institutions locales (publiques, privées et communautaires) constitue **un gage de durabilité**.

Néanmoins, l'instabilité politique récurrente du Pays peut constituer une menace pour une telle approche.

Pour renforcer l'accompagnement du Programme, le rôle du mandataire doit être optimisé en vue de mieux traquer et gérer les sujets de capitalisation et d'apprentissage et faciliter la mise en œuvre des synergies et des complémentarités entre les acteurs. Pour cela, des réaménagements budgétaires tenant compte de cette ambition sont nécessaires pour renforcer le pouvoir et l'autorité du mandataire dans son rôle.

**Pour poursuivre et amplifier les dynamiques de changement positif et de progrès** observées dans les bassins de production agricole irriguée des Dallols et des Goulbis dans les régions de Dosso et Maradi, il est proposé d'aller vers un PAPI3 qui repose sur une analyse plus approfondie des hypothèses et des risques liés à cet environnement politique et institutionnel. La nouvelle phase de programme devrait continuer à cibler les deux régions, en gardant ses trois principales entrées programmatiques auxquelles va s'ajouter une 4<sup>e</sup> entrée sur la transformation de genre dans la PI pour « l'accès et la sécurisation foncière des femmes dans le cadre d'un entreprenariat agricole féminin ».

## Annexes - available internal only

- [Annexe 1 - Cahier de charges Assistance technique évaluation PAPI2\\_PFB.docx28.02 \(1\).docx](#)
- [Annexe 2 - outils de collecte des données - Evaluation PAPI2\Annexe 2a final Questionnaire EF \(1\).pdf](#)
- [Annexe 2 - outils de collecte des données - Evaluation PAPI2\Annexe 2b Guide FG.pdf](#)
- [Annexe 2 - outils de collecte des données - Evaluation PAPI2\Annexe 2c Guide d'entretien avec les acteurs clés - national et Regional.pdf](#)
- [Annexe 2 - outils de collecte des données - Evaluation PAPI2\Annexe 2d Guide entretien avec les partenaires stratégiques.pdf](#)
- [Annexe 2 - outils de collecte des données - Evaluation PAPI2\Annexe 2e Plan de conduite des ateliers régionaux Dosso et maradi.docx.pdf](#)
- [Annexe 3 - Liste des villages échantillon d'EF à enquêter.xlsx](#)
- [Annexe 4 - Choix des 275 EF enquêtées Dosso Maradi \(1\).docx](#)
- [Annexe 5 -Plan des rencontres avec les Acteurs et Listes des personnes rencontrées.docx](#)
- [Annexe 6a - 1ère Note d'étape, Rapport démarrage Eva PAPI\\_v00\\_DA.docx](#)
- [Annexe 6 b - 2ème Note d'étape Eval PAPI\\_vff \(2\).docx](#)
- [Annexe 7 - Liste des documents consultés\\_final.docx](#)
- [Annexe 8 - Questions clés d'évaluation.docx](#)
- [Annexe 9 - Chronogramme détaillé Evaluation Prospective - PAPI2 \(1\).xlsx](#)
- [Annexe 10 -Fiche Technique du Programme PAPI.docx](#)
- [Annexe 11a - Agenda Atelier Régional auto éva Mdi 22 23 Avril vf.docx](#)
- [Annexe 11b - Agenda Atelier Régional auto éval Do 25 ét 26 Avril vf.docx](#)
- [Annexe 12 - Exercice autoévaluation Mandataire renseignée.odt](#)
- [Annexe 13 - Présentation 10 ans de PAPI.pptm](#)
- [Annexe 16 - tableau synoptique des étapes, outils et participants.docx](#)
- [Annexe 17. Témoignages et études cas.docx](#)



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

**Direction du Développement et de la Coopération DDC**  
Bureau de coopération suisse et agence consulaire au  
...  
...

Votre référence :  
Notre référence : 771.22\_7F-07793.02\_PAPI\_Tender/PFB/ADABO  
Niamey, le 19 février 2024

## **Procédure invitation à soumissionner**

**Cahier des charges / Termes de Référence**  
**« EVALUATION PROSPECTIVE PAPI 2»**

**Réf. : 771.22\_7F-07793.02\_PAPI\_Tender**

**Durée du mandat: mars 2024**

## 1. Contexte

Le contexte du pays : Cette réflexion intervient dans un contexte où le Niger est en période de transition où aucune feuille de route guidant la durée de la transition n'a été élaborée et les acteurs du secteur Agricole ne sont pas fixés sur les politiques agricoles (stratégie i3N, financement du secteur : FISAN) qui font partie intégrante de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger 2035 et du PDES 2021-2026. La référence pour le secteur agricole comme les autres domaines reste le Document intitulé « **Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie-PRSP** » sur sa composante Développement rural et sécurité alimentaire et nutritionnelle. Elle intervient également dans un contexte de crises alimentaires récurrentes (en témoigne les résultats de la campagne agro sylvopastorale 2023-2024 déficitaire).

Dans un tel contexte il est bon de se questionner comment implémenter les appuis techniques et financiers aux organisations professionnelles agricoles et leurs porte-paroles (Chambres Régionales d'Agricultures, les collectivités territoriales décentralisées (Communes et Conseils Régionaux)).

La coopération suisse au Niger : Elle est particulièrement appréciée pour sa capacité à rester engagée malgré des situations de conflit, de violence et d'instabilité et dans de tels contextes à rester ouverte au dialogue avec un large spectre d'acteurs. C'était le cas tout particulièrement au Mali, au Burkina Faso et au Tchad et aujourd'hui au Niger, que beaucoup d'autres bailleurs ont quitté à cause du coup d'Etat du 26 juillet 2023.

La suisse a une longue expérience d'appui aux organisations des producteurs dans leurs activités agricole et pastorale au Niger (plus de 30 ans) à travers des programmes spécifiques de financement direct aux organisations paysanne et à leurs plates formes. Le programme de coopération suisse Niger 2020-2024 au niveau de son domaine prioritaire N°1 « Sécurité alimentaire et développement économique local » a réaffirmé l'appui dans le domaine de la Sécurité Alimentaire et Développement Agricole Durable (SANAD) du Niger. Le programme PAPI formulé en 2014 par l'approbation d'une entrée en matière de 30 millions de franc CHF sur 12 ans (2014-2026), a été proposé afin de soutenir les exploitations familiales dans **la diversification et la modernisation de leurs activités, pour sécuriser leur revenu et créer des opportunités pour l'insertion des jeunes et des femmes en milieu rural, dans les régions de Dosso et Maradi**. L'appui est construit à partir des conclusions du programme PADIP (phase unique en 2012) et il est ancré aux engagements pris par la DDC auprès des organisations paysannes et du Réseau National des Chambres d'Agriculture du Niger (RECA) en matière d'appui conseil aux producteurs.

Les présents tdrs sont élaborés pour recruter un consultant qui va aider à faire une revue critique et une évaluation de 10 ans de mise en œuvre du programme PAPI et d'en dégager des pistes pour une intervention dans le secteur de la petite irrigation.

## 2. Le programme PAPI

L'objectif principal du programme est de soutenir la sécurité alimentaire et la durabilité économique de 15'000 exploitations familiales, dont 4'500 dirigées par des femmes, et 500 par des jeunes dans les régions de Maradi et de Dosso.

Pour y parvenir les effets suivants sont attendus :

- Les exploitations familiales modernisent leurs activités agricoles grâce à un accès durable au conseil agricole et de gestion.
- Les exploitations familiales accèdent au financement adapté à leurs besoins.
- Les groupes vulnérables (jeunes et femmes) accèdent au foncier et sécurisent leurs terres. Ils accèdent à des appuis financiers adaptés
- Les conditions-cadre et les infrastructures socioéconomiques permettent de répondre aux besoins des EF dans la valorisation des productions issues de la petite irrigation

Ce programme dont l'entrée en matière prévoit un financement de 30 millions CHF sur une période de 12 ans. La première phase a été financée à hauteur de 10 millions de CHF de 2014 à 2019. Cette phase a été mise en œuvre par le RECA et les chambres d'agriculture, les collectivités territoriales, les institutions financières (BAGRI et ASUSU) et l'Agence de financement des collectivités territoriales (ANFICT). Deux partenaires du Nord ont également participé à la mise en œuvre, il s'agit de l'Université de Lausanne sur la meilleure connaissance des exploitations familiales, la catégorisation des zones d'irrigation, etc et l'ONG SOS Faim Luxembourg sur la formation des organisations paysannes en finance agricole.

### Le programme PAPI, phase 2

La deuxième phase a été financée à hauteur de 9 millions de CHF de 2020 à 2024 et mise en œuvre par les mêmes acteurs mais sous **la coordination d'un mandataire Helvetas** qui a eu un rôle de coordination, de suivi évaluation et de reporting. Démarré en 2020, le PAPI phase 2 a pour objectif général de « Contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et la durabilité économique des exploitations familiales dans les régions de Maradi et Dosso ». Cette phase 2 s'aligne à la politique agricole du Niger (Initiative les Nigériens Nourrissent les Nigériens (I3N)) et s'inscrit dans la contribution à la mise en œuvre de l'outcome/effet 1 du domaine « Sécurité Alimentaire et Développement Economique Local » du programme de coopération Suisse-Niger (2020-2024). Au terme de la phase 2, les effets suivants étaient attendus : Les exploitations familiales augmentent leur production et leur revenus tirés de la petite irrigation, les groupes vulnérables (jeunes et femmes) ont un accès au crédit, au conseil et aux moyens de production (terres, intrants, équipements, infrastructures, etc.) dans la petite irrigation, les conditions-cadre permettent le développement de la petite irrigation familiale et plus spécifiquement pour les jeunes et les femmes.

### **3. Objectifs**

L'objectif est de faire une revue critique et une évaluation de 10 ans de mise en œuvre du programme PAPI et d'en dégager des pistes pour une intervention dans le secteur de la petite irrigation.

Les objectifs spécifiques : à travers un exercice d'évaluation et d'auto évaluation amener les différentes parties prenantes (DDC, Etat, organisations des producteurs) à poser un regard critique sur les différents aspects de la mise en œuvre, apprécier les processus, les rôles des parties prenantes, apprécier les résultats du programme et les principales leçons tirées.

Le champ d'analyse se fera autour des points suivants:

- Analyse de l'état de mise en œuvre du programme ;
- Appréciation du niveau d'atteinte des résultats et le niveau de satisfaction des bénéficiaires;
- Revue du dispositif institutionnel du programme et de sa pertinence ;
- Appréciation du niveau d'exécution financière du programme en lien avec le contexte ;
- Examen des besoins de changements et des ajustements éventuels ;
- Proposition de recommandations pour la suite de la mise en œuvre du programme ;

### **4. Résultats attendus**

Un bilan du programme assorti de propositions et recommandations sera dressé. Il s'agit (i) des effets et impacts du programme PAPI (phases 1 et 2), (ii) des bénéfices tirés par les producteurs et leur niveau de capacité d'autofinancement, (iii) de faire des **recommandations pour exploiter et valoriser au mieux les acquis** dans la poursuite du programme. Les propositions doivent être réalistes et les recommandations doivent être pertinentes afin de contribuer à améliorer les performances du programme et permettre que la DDC dispose d'une base solide pour décider :

- des modalités d'une poursuite de son appui au secteur,

- des perspectives stratégiques principales à considérer dans le cadre de la poursuite du programme PAPI,
- des liens entre ce programme avec les autres appuis de la DDC.

## 5. Mandat de l'expert

L'évaluation a pour objectif de faire la revue critique des 10 ans d'intervention du projet PAPI et dans ce cadre **il est attendu de l'expert** d'apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience des stratégies nationales (FISAN, SNCA) adoptées par le projet, d'apprécier la durabilité des résultats du Programme et de proposer des pistes/perspectives pour la phase 3 tout en adaptant les propositions au contexte actuel du pays. Spécifiquement l'expert aura donc pour mandat de :

- Faire la revue documentaire et avoir un aperçu conceptuel du programme et des différents rapports produits ;
- Proposer une méthodologie et des outils de collecte des données
- Effectuer des missions terrain et surtout échanger avec les bénéficiaires
- Animer deux ateliers d'auto évaluations avec les acteurs clés du programmes
- Apprécier le mandat de Helvetas pendant la phase 2
- Produire les rapports-bilans critiques, y compris les recommandations exécutives
- Ecrire les rapports provisoires et définitifs.

## 6. Description de tâches expert et DDC

Expert international	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Briefing et débriefing à la DDC ;</li> <li>• Elaboration d'une méthodologie;</li> <li>• Elaboration des outils d'enquête</li> <li>• Recruter les enquêteurs</li> <li>• Collecte des données</li> <li>• Conduire les entretiens sur le terrain,</li> <li>• Produire les notes d'étape à discuter lors des réunions de suivi</li> <li>• Faciliter les ateliers d'auto évaluations ;</li> <li>• Analyser les données collectées</li> </ul> <p>Rédaction rapport provisoire et final</p>	
DDC/Helvetas	<p>Mettre à disposition les différents annuels PAPI et documents DDC de référence</p> <p>Organiser les rencontres avec les acteurs et les bénéficiaires</p> <p>Organiser les missions de terrain et ateliers régionaux</p> <p>Organisation des réunions périodiques de suivi (chaque fin semaine)</p> <p>Approuver la méthodologie, les rapports d'étape et rapport provisoire</p> <p>Valider le rapport final et les recommandations</p>	

## **7. Méthodologie**

Sans préjuger la démarche qui sera retenue par le consultant(e), la mission de l'évaluation aura à faire une revue et analyse documentaire. Il s'agit notamment des documents de programme, des rapports d'activités, des notes techniques et stratégiques, etc. Le consultant élaborera sur cette base une note préparatoire de la mission dans laquelle elle déclinera les questions essentielles à prendre en compte au cours de la mission, la démarche et l'organisation pratique de son travail. Elle sera approuvée par la Coopération Suisse avant la mission

## **8. Livrables**

- Rapport de démarrage de la mission qui démontrera au Bureau de la coopération suisse que le consultant a bien cerné l'étendue de son mandat
- Rapport provisoire proposé une semaine après le débriefing
- Rapport final de l'évaluation avec un maximum de 25 pages sans annexes - établi 7 jours après la réception des commentaires de la DDC.
- Rapport financier de la mission.

## **9. Durée et Ressources prévues : A fournir par avec le consultant**

### **10. Offres technique et financière**

L'offre devra comprendre:

1) **Une proposition technique:**

- La compréhension du mandat ;
- L'approche méthodologique proposée ;
- Le planning d'exécution du mandat (nombre de jours et chronogramme) ;
- Le profil de l'expert (*Curriculum Vitae*, disponibilité en mars 2024) ;
- La liste des trois missions similaires effectuées avec référence (attestations de bonne fin d'exécution).

2) **Une proposition financière** suivant le format joint aux présents TDRs.

### **Annexes :**

1. Rapport d'auto évaluation PAPI phase 1
2. Prodoc PAPI, phase 2
3. Rapports annuels PAPI2 (2021,2022 et 2023)
4. Modèle de budget mandat B
5. Programme de coopération Niger Suisse 2020-2024
6. Cahier de charges du mandataire Helvetas
7. Cahier de charges mandats locaux DDC
8. Code de conduite DDC